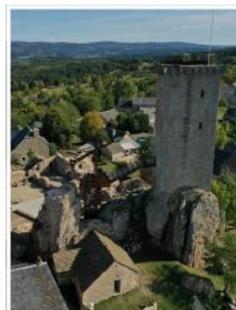




PAYS DU  
**GÉVAUDAN**  
LOZÈRE



UN TERRITOIRE ACCUEILLANT, DURABLE ET SOLIDAIRE

SEPTEMBRE 2023

PROJET DE TERRITOIRE

# SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| SOMMAIRE.....   | 1  |
| EDITO ET AVANT PROPOS .....   | 5  |
| Un cap commun pour l'avenir du Gévaudan-Lozère .....                        | 6  |
| Les vices présidents du PETR DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE .....               | 7  |
| INTRODUCTION.....   | 8  |
| Le PETR DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE.....                                     | 10 |
| I. LE TERRITOIRE .....  | 11 |
| 1. Carte d'identité .....   | 12 |
| 1.1 Présentation du territoire .....  | 12 |
| 2.2 La Communauté de Communes des Hautes terres de l'Aubrac .....           | 13 |
| 2.1 La Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac.....     | 13 |
| 2. Quatre Communautés de communes, un territoire de projet .....            | 13 |
| 2.4 La Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn .....                 | 14 |
| 2.3 La Communauté de Communes du Gévaudan .....                             | 14 |
| 3. Du Pays du Gévaudan-Lozère au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural..... | 15 |
| 3.1 La création du Pôle d'Equilibre du Territoire Rural (PETR) : .....      | 15 |
| 3.2 Le rôle du Pôle d'Equilibre du Territoire Rural (PETR) : .....          | 15 |
| 4.1 Le Conseil syndical : .....   | 16 |
| 4. La gouvernance du PETR.....  | 16 |
| 4.3 La Conférence des Maires : .....  | 16 |
| 4.2 Le Conseil de développement territorial : .....                         | 16 |

|   |    |
|---|----|
| 5. Compétences et missions .....  | 17 |
| 5.1 Les missions du PETR :.....   | 17 |
| 5.1 Contrat de Relance et de Transition Ecologique.....   | 18 |
| 5.2 Programme Accueil de Nouvelle population .....  | 18 |
| 5.3 LEADER (Liaisons entre Actions Développement de l'Economie Rurale) .....                    | 18 |
| 5.4 Contrat Régional « Aubrac, Olt, Causse et Gévaudan ».....                                   | 18 |
| 5.5 Contrat Bourg-Centre Occitanie.....   | 18 |
| 6. Une équipe au service du territoire .....  | 20 |
| 7. Liens avec les partenaires .....   | 21 |
| II. LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE .....   | 23 |
| 1 - Une démographie fragile et vieillissante .....  | 24 |
| 1.1 Quelques chiffres en 2020 : .....   | 24 |
| 1.2 Une population en baisse.....   | 24 |
| 1.3 Une population vieillissante.....   | 24 |
| 1.5 Des disparités sociales à prendre en compte .....   | 25 |
| 1.6 Une politique d'accueil qui porte ses fruits .....  | 25 |
| 2. Matrice AFOM liée à la démographie sur le territoire.....                                    | 26 |
| 3.1 Les activités liées à l'innovation et au numérique : .....                                  | 28 |
| 3. Economie et emplois.....   | 28 |
| 3.2 Une terre d'accueil pour les personnes en situation de handicap .....                       | 29 |
| 3.3 L'agriculture et l'agroalimentaire .....  | 30 |
| 3.3 Le tourisme et le patrimoine, un potentiel à développer.....                                | 31 |
| 3.4 De l'artisanat et des commerces de proximité bien présents .....                            | 31 |
| 3.5 Commerce et artisanat : des TPE et PME confrontées au renouvellement de générations : ..... | 32 |
| 4. Matrice AFOM liée à l'économie et l'emploi .....   | 33 |
| 5. Des bourgs-centres garants de la qualité de vie de la population.....                        | 35 |

|  |    |
|--|----|
| 5.1 Des pôles de service garants de l'équilibre territorial .....  | 35 |
| 5.2 Une offre de service disparate dans l'espace .....   | 35 |
| 5.3 Un modèle d'habitat à adapter : .....  | 36 |
| 5.4 Une part importante de résidences secondaires et de logements vacants : .....                                    | 37 |
| 5.5 Des logements énergivores non adaptés aux aspirations actuelles .....  | 38 |
| 5.6 La santé, un atout fragile : .....   | 39 |
| 5.7 Jeunesse : une offre variée à compléter .....  | 39 |
| 5.8 Loisirs et vie associative : .....   | 40 |
| 6. Matrice AFOM liée aux Bourgs centres .....  | 41 |
| 7.1. Les principaux axes de transports.....  | 42 |
| 7.2. Une offre de transports en commun limitée .....   | 42 |
| 7. La dépendance au tout-voiture.....  | 42 |
| 7.3. La prépondérance de l'autosolisme : .....   | 43 |
| 8. Matrice AFOM liée à la mobilité .....   | 44 |
| 9. Transition écologique : un territoire à haute qualité environnementale mais dépendant des énergies fossiles ..... | 45 |
| 9.1 La biodiversité, une richesse à protéger .....   | 45 |
| 9.2 La ressource en eau, un enjeu majeur pour l'avenir .....   | 45 |
| 9.3 Un territoire fortement dépendant des énergies fossiles : .....  | 46 |
| 9.4 L'artificialisation des sols : .....   | 46 |
| 9.5 La production d'énergies renouvelables, une ressource pour l'avenir ? .....                                      | 46 |
| 10. Matrice AFOM liée à l'environnement et à la transition écologique.....   | 47 |
| III. LA STRATEGIE .....  | 48 |
| 1. Les grands défis pour l'avenir .....  | 49 |
| 1.1 Les enjeux majeurs pour le PETR du Gévaudan-Lozère : .....   | 49 |
| IV. LA MISE EN OEUVRE .....  | 61 |

# EDITO ET AVANT PROPOS



Mesdames, Messieurs,

Le Pays du Gévaudan-Lozère a été créé en 2007 à l'initiative des élus et acteurs locaux de l'Ouest du Département de la Lozère, afin de développer ses potentialités. Territoire rural de moyenne montagne, traversé du nord au sud par l'autoroute A75, le Pays du Gévaudan-Lozère bénéficie de paysages préservés, d'une économie dynamique et d'une qualité de vie remarquable, avec toutefois une fragilité démographique qui l'a conduit à s'engager dans une politique d'attractivité et d'accueil de nouvelles populations dès 2011, aux côtés du Département de la Lozère et du Massif central.

En 2018, l'association s'est transformée en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, syndicat mixte qui rassemble désormais les Communautés de communes terres d'Apcher Margeride Aubrac, Hautes Terres de l'Aubrac, Gévaudan et Aubrac Lot Causses Tarn, avec comme nouvelle compétence l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Au travers de son projet de territoire 2021-2026, le PETR du Gévaudan-Lozère se donne pour ambition de concilier attractivité démographique et économique, valorisation touristique et patrimoniale et aménagement durable et respectueux des ressources naturelles du territoire.

Les territoires ruraux sont amenés à relever de nouveaux défis sociétaux et environnementaux et révèlent des capacités d'adaptation et de nouveaux atouts pour les générations futures. Ce projet de territoire est donc une feuille de route qui nous fixe un cap commun pour notre avenir et celui des prochaines générations.

**Jean-Paul POURQUIER, Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère**

Mesdames, Messieurs,

Le conseil de développement est un espace de dialogue entre la société civile, les élus et les citoyens du territoire du PETR du Gévaudan-Lozère. Il s'est efforcé dès 2021 d'apporter une expertise citoyenne au contenu des orientations stratégiques définies par le PETR dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire.

Ces orientations stratégiques ont été présentées lors d'une concertation citoyenne réunissant des acteurs divers du territoire, élus, citoyens sur des questions d'intérêt commun ayant trait à l'attractivité de notre territoire et à son avenir.

Des avis, des propositions, des recommandations ont émergé dans un esprit de contribution au développement de notre territoire rural : rendre notre territoire accueillant pour de nouveau actifs est une nécessité pour compenser le solde démographique négatif de sa population.

Faciliter l'accès aux soins et aux services, prendre en charge les seniors et la perte d'autonomie et accorder une place toujours plus importante à la jeunesse dans un esprit de solidarité. Évoluer vers une consommation du foncier plus durable, accompagner la production d'énergies renouvelables, le tourisme vert, préserver nos ressources communes.

Tous ces enjeux ne sauraient se concrétiser sans une prise de conscience collective : souhaitons qu'elle s'instaure progressivement dans nos pratiques au lieu de s'imposer à nous par le biais d'évènements climatiques dévastateurs.

**Valérie Fabre, Présidente du Conseil de Développement Territorial**



## Les vices présidents du PETR DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE



**Jean Claude SALEIL**  
Premier Vice-Président

**Finances, Ressources Humaines et Administration**

**Président de la Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn**



**Alain ASTRUC**  
Deuxième Vice-Président

**Contractualisations et Programme LEADER**

**Président de la Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac**

**Christine HUGON**

**Troisième Vice-Présidente SCOT et Urbanisme**

**Maire de Saint-Chély d'Apcher et Vice-Présidente de la Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac**



**Patricia BREMOND**  
Quatrième Vice-Présidente

**Développement local et Accueil de Nouvelles Populations**

**Présidente de la Communauté de communes du Gévaudan**



# INTRODUCTION

Le Pays du Gévaudan-Lozère a été créé en 2007 pour favoriser le développement local, social, économique et écologique des 8 communautés de communes réunies autour de l'autoroute A75, à l'Ouest du Département de la Lozère. Cette association portait historiquement 2 programmes : le programme Leader, qui mobilisait des financements européens pour des projets du territoire, et la politique d'accueil de nouvelles populations, financée dans le cadre des programmes opérationnels FEDER-Massif central.

En 2018, l'association de Pays est devenue Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère, sous forme de syndicat mixte fermé réunissant les 4 communautés de communes Aubrac Lot Causses Tarn, Gévaudan, Hautes-Terres de l'Aubrac et Terres d'Apcher Margeride Aubrac, elles-mêmes issues de la fusion des 8 communautés de communes d'origine suite à la loi NOTRe.

Les 4 EPCI ont transféré au PETR la compétence pour l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale et la mise en place d'un Pôle urbanisme pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, tout en lui déléguant l'animation de différentes contractualisations pour mobiliser des financements pour les projets du territoire.

Conformément à l'article 79 de la loi MAPTAM créant les PETR, un projet de territoire doit être défini dans l'année de la création du PETR puis renouvelé à chaque élection du conseil syndical. Suite aux élections de 2020, un nouveau projet de territoire doit donc être rédigé pour le mandat 2021-2026.

Le projet de territoire a vocation à être la « feuille de route » du PETR pour les 6 années à venir, définissant les priorités d'actions et les moyens à mettre en œuvre pour y répondre. Au travers des conventions territoriales, le PETR s'engagera avec ses partenaires pour définir la contribution de chacun pour concrétiser les orientations définies en commun.

Ce projet de territoire sera aussi le socle des contractualisations et programmes thématiques que le PETR mobilisera pour financer les projets du territoire : Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat, Contrat Territorial Occitanie, Programme Leader, Politiques d'accueil de nouvelles populations et tout dispositif permettant de favoriser le développement local du territoire.

Pour élaborer ce projet de territoire, le PETR s'est appuyé sur plusieurs documents : le diagnostic territorial réalisé par un groupe d'étudiants de l'Université Lyon 2 dans le cadre du futur SCOT ; les diagnostics thématiques réalisés pour les différents programmes animés par le PETR (Programme Leader, Accueil de nouvelles populations, contrat régional, contrat de ruralité...).

Il a bénéficié de l'accompagnement de l'Etat au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, qui a mobilisé deux bureaux d'étude pour cette démarche de territoire : Terre d'Avance, qui a réalisé le diagnostic territorial et les orientations stratégiques, que vous trouverez en annexe.

La phase de concertation des élus et habitants du territoire a bénéficié de l'accompagnement de Grand Public, qui a réalisé un film de territoire recueillant les témoignages des habitants, diffusé lors d'une soirée de restitution et d'échanges le 6 Juillet 2021 à la Maison de la Terre de Peyre à Peyre-en-Aubrac.

Pour que ce projet de territoire corresponde à une vision partagée, le PETR a mobilisé ses élus et partenaires au travers de plusieurs temps forts :

- 4 Février 2021 : partage de la méthodologie et du calendrier avec le bureau du PETR et le bureau du Conseil de Développement Territorial
- Mars à Juin 2021 : rédaction du diagnostic territorial avec le Bureau d'étude Terre d'Avance et réalisation du film de territoire à partir des témoignages des habitants par Grand Public
- 15 avril 2021 : réunion technique avec le Parc naturel régional de l'Aubrac (partage du diagnostic et premières orientations stratégiques)
- 3 Juin 2021 : séminaire avec les élus du territoire à Saint-Germain-du-Teil (partage du diagnostic et définition des orientations stratégiques)
- 14 Juin 2021 : présentation des premières orientations en conseil syndical
- 6 Juillet 2021 : Conférence des Maires et restitution publique du film de territoire « Imagine le Pays du Gévaudan » à Peyre-en-Aubrac
- 8 Juillet 2021 : réunion technique avec les EPCI et les communes Petites Villes de Demain (diagnostic et orientations stratégiques)
- 22 Juillet 2021 : réunion technique avec les structures d'accompagnement économiques sur les orientations économiques
- 19 Octobre 2021 : Présentation au Conseil de développement territorial
- 24 Novembre 2021 : Validation par le Comité de pilotage
- 16 Octobre 2023 : Vote en conseil syndical

Cette mobilisation de l'ensemble du territoire, malgré les restrictions liées au contexte sanitaire, ont permis d'aboutir au projet que vous lisez aujourd'hui et qui, nous l'espérons, permettra de répondre aux grands enjeux du territoire du PETR du Gévaudan-Lozère pour les années à venir.

# I. LE TERRITOIRE

### 1.1 Présentation du territoire

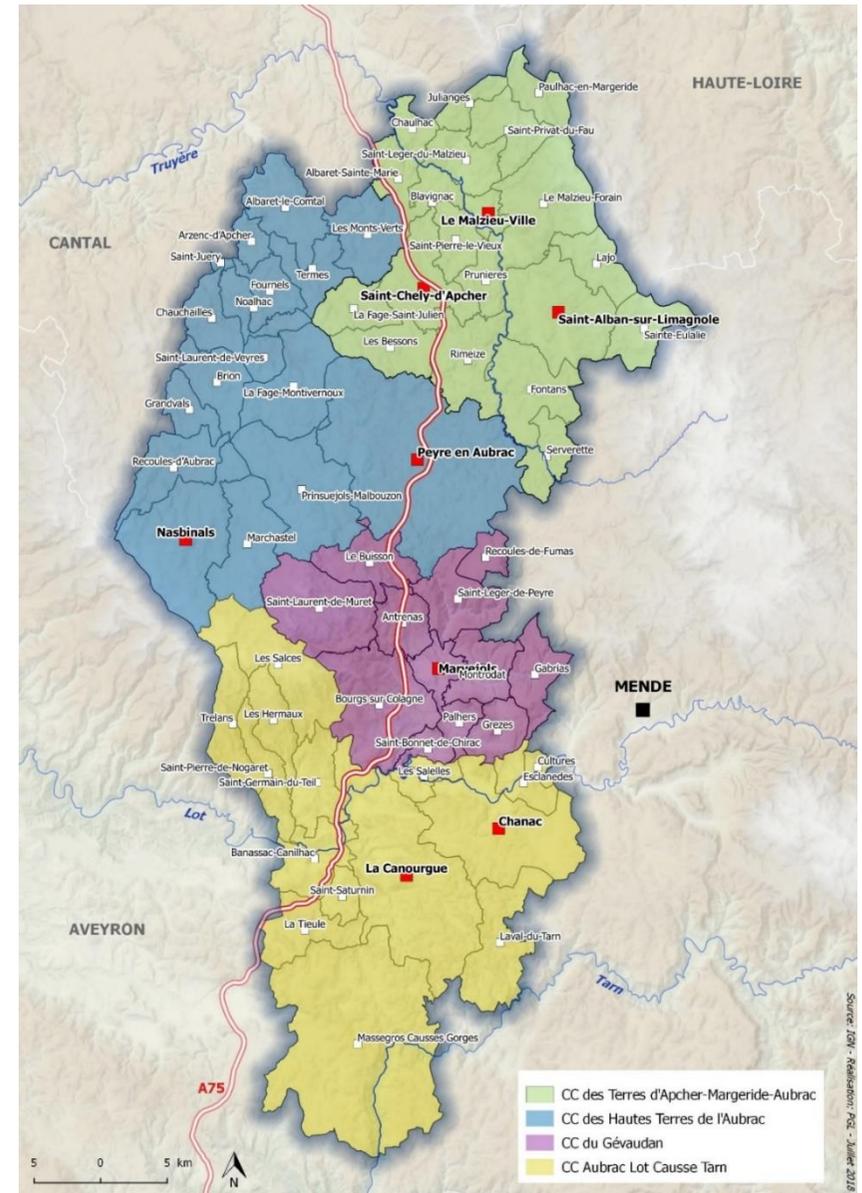
Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère est situé à l'Ouest du Département de la Lozère, en Région Occitanie, au sud du Massif Central. Situé à 1h30 de Montpellier et de Clermont-Ferrand, ce territoire est traversé du nord au sud par l'autoroute A75, véritable « colonne vertébrale » du territoire, et par la route nationale 88 (axe Lyon-Toulouse).

D'une altitude moyenne de 1000m, c'est un territoire de moyenne montagne aux entités paysagères fortes : au nord le massif de la Margeride, à l'Ouest celui de l'Aubrac, à l'est les vallées de la Colagne et du Lot et au sud le plateau du Causse de Sauveterre et les Gorges du Tarn. Cette diversité de paysages est une véritable richesse pour la biodiversité, l'agriculture, le patrimoine bâti et le tourisme de pleine nature, avec la présence de nombreux GR : Chemin de Saint-Jacques de Compostelle, Chemin Urbain V, Chemin de Saint-Guilhem-le Désert.

D'une superficie de 1837 km<sup>2</sup>, il compte 33 351 habitants (population municipale 2018) pour 64 communes, soit une densité de 18 habitants/km<sup>2</sup>.

Il est composé de 4 Communautés de communes, réparties du Nord au Sud de l'autoroute A75 : Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac, Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac, Communauté de communes du Gévaudan et Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn.

Trois bassins de vie structurent cet espace rural et montagnard : Saint-Chély d'Apcher, Marvejols et La Canourgue-Banassac-Canilhac. Il bénéficie également d'un maillage de pôles secondaires regroupant de nombreux services à la population : Saint-Alban-sur-Limagnole, le Malzieu-Ville, Peyre-en-Aubrac, Fournels, Nasbinals, Bourgs-sur-Colagne, Saint-Germain-du-Teil, Chanac et le Masegros-Causse-Gorges.



## 2. Quatre Communautés de communes, un territoire de projet

Créé en 2007, le Pays du Gévaudan-Lozère était composé initialement de 8 Communautés de communes, membres du syndicat mixte d'aménagement lozérien de l'A75. Depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRe en 2017, les Communautés de communes ont fusionné en 4 EPCI, réunissant de 5 000 à 10 644 habitants.

### 2.1 La Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac

**Président :** Christophe GACHE

**Chiffres clés :**

- ❖ 20 communes
- ❖ 10 650 habitants en 2020
- Principales communes : **Saint-Chély-d'Apcher - Le Malzieu-Ville - Saint-Alban-sur-Limagnole**



**Les communes :**

Albaret-Sainte-Marie – Blagnac – Chaulhac – Fontans – Julianges - La Fage Saint-Julien – Lajo - Le Malzieu-Forain - Les Bessons - Paulhac-en-Margeride – Prunières – Rimeize - Saint-Léger-du-Malzieu - Saint-Pierre-le-vieux - Saint-Privat-du-Fau - Sainte-Eulalie - Serverette

La Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac a été **créée le 1er janvier 2017** par fusion des Communautés de Communes des Terres d'Apcher et Apcher-Margeride-Aubrac.

La Communauté de communes veille à développer son attractivité, le développement des emplois et l'accueil de nouveaux habitants, en poursuivant une politique de développement global à travers notamment plusieurs actions :

- Le développement économique par l'accueil d'entreprises dans ses zones d'activités d'intérêt communautaires
- La promotion du tourisme (EPIC Margeride en Gévaudan)
- Le développement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (Ciné-théâtre...)
- L'action sociale avec une Maison France Services
- La gestion de l'habitat (OPAH)
- La GEMAPI et le SPANC



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
TERRES d'APCHER MARGERIDE AUBRAC

### 2.2 La Communauté de Communes des Hautes terres de l'Aubrac

**Président :** Alain ASTRUC

**Chiffres clés :**

- 17 communes
- 5 052 habitants en 2020
- Principales communes :  
**Peyre-en-Aubrac - Nasbinals - Fournels**



**Les communes :**

Albaret-le-Comtal - Arzenc-d'Apcher – Brion – Chauchailles - La Fage-Montivernoux – Grandvals – Marchastel - Les Monts-Verts – Noalhac - Prinsuéjols-Malbouzon - Recoules-d'Aubrac - Saint-Juéry - Saint-Laurent-de-Veyrès – Termes

La Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac est née en 2017 de la fusion des Communautés de communes des Hautes Terres, de l'Aubrac lozérien et celle de la Terre de Peyre. Ses principales actions portent sur :

- Le développement économique avec l'aménagement et la gestion des zones d'activités, artisanales et industrielles
- La gestion de plusieurs ateliers relais
- La promotion du tourisme (EPIC de l'Aubrac lozérien)
- La Gestion des Milieux Aquatiques (GEMAPI)
- L'aide à la réhabilitation de l'habitat (OPAH)
- L'action sociale en direction de la petite enfance (MAM) et De l'accueil loisirs
- L'aide sociale pour les personnes âgées par la gestion de Maisons de retraite et une Maison France Services



HAUTES TERRES  
DE L'AUBRAC

## 2. Quatre Communautés de communes, un territoire de projet

### 2.3 La Communauté de Communes du Gévaudan

Président : Patricia BREMOND

Chiffres clés :

- 12 communes
- 9 647 habitants en 2020
- Principales communes :  
**Marvejols - Bourgs-sur-Colagne**



Les communes :

Antrenas - **Bourgs sur Colagne** - Le Buisson – Gabrias – Grèzes – **Marvejols** – Montrodat – Palhers - Recoules-de-Fumas - Saint-Bonnet-de-Chirac - Saint-Laurent-de-Muret - Saint-Léger-de-Peyre

La Communauté de communes du Gévaudan rassemble les 12 communes du bassin de vie de Marvejols. Ses principales actions portent sur :

- Le développement économique, touristique et commercial avec l'Office du Tourisme et du Commerce Gévaudan Authentique
- Le développement d'une politique culturelle communautaire avec l'acquisition du cinéma le Trianon et l'aménagement d'un nouvel équipement, ainsi que des actions hors les murs
- L'accueil des professionnels de santé avec la construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle
- La gestion de l'eau et de l'assainissement avec la un service intercommunal
- Le développement des mobilités douces avec l'organisation du covoiturage de proximité et l'aménagement de pistes cyclables
- La réhabilitation de l'habitat (OPAH)
- L'action sociale pour la petite enfance avec une Crèche intercommunale



### 2.4 La Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn

Président : Jean-Claude SALEIL

Chiffres clés :

- 15 communes
- 7 912 habitants en 2020
- Principales communes :  
**La Canourgue- Chanac – Le Massegros Causses Gorges – Saint- Germain-du-Teil**



Les communes :

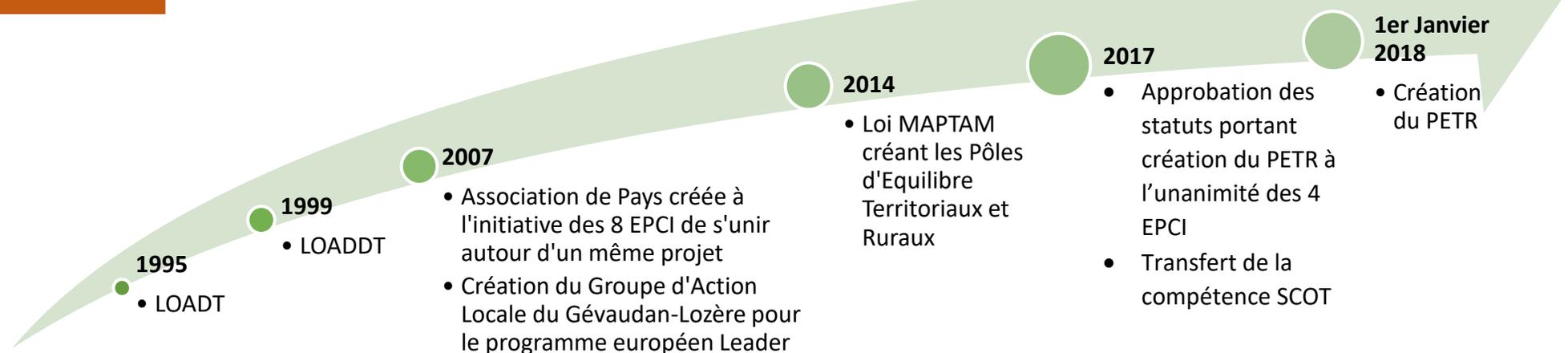
Banassac-Canilhac – **Chanac** – Cultures – Esclanèdes - **La Canourgue** - Les Hermaux - Laval-du-Tarn - **Massegros Causses Gorges - Saint-Germain-du-Teil** - Saint-Pierre-de-Nogaret - Saint-Saturnin - Les Salces - Les Salelles - La Tieule - Trélans

La Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN est un établissement public de coopération intercommunale, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle se situe au sud du Pays du Gévaudan-Lozère et son siège se situe à La Canourgue, au cœur du territoire. Ses principaux domaines d'actions portent sur :

- L'aménagement de l'espace
- Le développement économique avec la gestion des zones d'activités, la redynamisation commerciale
- La promotion du tourisme (OT de l'Aubrac aux Gorges du Tarn)
- La construction et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- La GEMAPI
- L'animation et le développement culturel



### 3. Du Pays du Gévaudan-Lozère au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural



#### 3.1 La création du Pôle d'Equilibre du Territoire Rural (PETR) :

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), permet la création de Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR). Il se constitue au minimum de deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Les PETR sont soumis aux règles des syndicats mixtes fermés (code général des collectivités territoriales).

#### 3.2 Le rôle du Pôle d'Equilibre du Territoire Rural (PETR) :

- Le PETR élabore avec les collectivités et acteurs locaux son Projet de territoire, qui définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR pour une durée de 6 ans ;
- La mise en œuvre du Projet de territoire est formalisée dans le cadre de la convention territoriale qui est conclue entre le PETR, les EPCI (intercommunalités) membres et éventuellement avec le Conseil départemental et le Conseil régional. Elle permettra de préciser les missions déléguées au pôle et les conditions dans lesquelles elles s'exerceront. Il s'agit donc d'un renforcement de la coopération entre le PETR et les EPCI ;
- Un rapport annuel présentant la mise en œuvre du Projet de territoire doit être présenté à la Conférence des maires, au Conseil de développement territorial (CDT) et aux EPCI membres ;
- Le PETR a un rôle fédérateur, c'est dans ce sens qu'une conférence des Maires est constituée, consultable pour l'élaboration, la modification et la révision du Projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an ;
- Suivant le même objectif fédérateur, un Conseil de développement territorial doit également être constitué. Celui-ci représente les acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire ;
- Un rôle de mutualisations : le PETR peut mettre en œuvre des services unifiés avec et pour le compte des EPCI membres.

**4.1 Le Conseil syndical :**

Le PETR est un syndicat mixte fermé, c'est-à-dire que ses instances de décision ne comprennent que des représentants issus de ses membres directs, les Communautés de communes. Les 34 membres (17 titulaires et 17 suppléants) du Conseil syndical sont ainsi désignés par les conseils communautaires, après chaque élection municipale, sur la base d'une représentation proportionnelle au nombre d'habitants de chaque EPCI.

Le conseil syndical élit en son sein l'exécutif du PETR : la présidence, les vice-présidences et le bureau. Chaque Communauté de communes dispose d'une vice-présidence.

**Le 17 Septembre 2020, le nouveau conseil syndical a élu :**

Président : M. Jean-Paul Pourquier (Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn)

1<sup>er</sup> Vice-Président – Finances et Ressources humaines : M. Jean-Claude Saleil (CC Aubrac Lot Causses Tarn)

2<sup>ème</sup> Vice-Président – Contractualisations et appui aux projets : M. Alain Astruc (CC des Hautes Terres de l'Aubrac)

3<sup>ème</sup> Vice-Présidente – SCOT et urbanisme : Mme Christine Hugon (CC des Terres d'Apcher Margeride Aubrac)

4<sup>ème</sup> Vice-Présidente – Attractivité et développement local : Mme Patricia Brémond (CC du Gévaudan)

Le bureau : Mme Christine Valentin, M. Jérémy Pic, Mme Eve Brezet et M. Jean-Noël Brugeron

**4.2 Le Conseil de développement territorial :**

Composé de 45 membres, le conseil de développement territorial représente les acteurs socio-économiques du territoire, réparti en 5 collèges : « Développement économique », « Tourisme et patrimoine », « Cadre et qualité de vie », « Vie associative », « Eau, forêt et environnement ». Chaque collège élit un titulaire et un suppléant pour le bureau du conseil de développement pour une période de 3 ans.

Cette instance contribue à l'élaboration du projet de territoire et peut se réunir sur toutes les thématiques liées au développement local afin d'émettre des préconisations sur les orientations du PETR. Le bureau du Conseil de développement participe au bureau du PETR, sur invitation du Président.

**4.3 La Conférence des Maires :**

Les 64 communes qui composent le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère se réunissent au moins une fois par an pour la Conférence des Maires. Celle-ci contribue à l'élaboration du projet de territoire et à sa réalisation.

La Conférence des Maires peut également proposer des réunions thématiques sur des sujets d'actualité, comme par exemple, le rôle des élus locaux dans l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Conformément à ses statuts, le PÉTR du Pays du Gévaudan-Lozère a « pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre. »

**Compétence :** lors de la création du PÉTR, les Communautés de communes lui ont transféré à l'unanimité la compétence de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), avec pour mission l'élaboration, la mise en œuvre et la révision du SCOT, en tenant compte des enjeux de développement du territoire et du contexte règlementaire.

#### 5.1 Les missions du PÉTR :

- Élaborer, suivre et coordonner la réalisation du projet de territoire du PÉTR pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent.
- Porter en tant que maître d'ouvrage des opérations dont l'intérêt est défini à l'échelle du PÉTR dans tout domaine touchant à l'aménagement, la valorisation du territoire et les politiques d'accueil de nouvelles populations.
- Être le cadre de la contractualisation infra-régionale et infra-départementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires, et à ce titre porter et mettre en œuvre les différents dispositifs de contractualisation avec l'État, la Région, le Département et l'Union européenne (notamment GAL LEADER). Porter, participer, coordonner (notamment pour le compte de ses membres) et mettre en œuvre tout projet de coopération européenne (coopération inter-territoriale, transnationale, dans et hors cadre leader).
- Mettre en place tout service (technique, administratif et financier) pour des prestations de services pour accompagner les EPCI adhérents et leurs communes membres dans l'exercice de leurs compétences et la mise en œuvre de leurs projets dans une perspective de mutualisation des moyens.

Afin de mettre en œuvre ces missions, le PÉTR anime plusieurs programmes et contrats territoriaux lui permettant de mobiliser des financements pour soutenir les projets du territoire.



### 5.1 Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Signé entre l'Etat, le PETR du Gévaudan-Lozère, ses 4 EPCI, le Département de la Lozère et le Parc naturel régional de l'Aubrac en décembre 2021, il a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires et notamment rural et de montagne, autour de 5 orientations stratégiques : l'attractivité du territoire et des services à la population, l'économie et l'emploi, le tourisme durable, l'habitat et l'urbanisme, la transition écologique (mobilités, rénovation énergétique...). Il permet de mobiliser prioritairement les financements de l'Etat et des partenaires financeurs pour les projets structurants du territoire.



### 5.2 Programme Accueil de Nouvelle population

Le Massif Central demeure un territoire attractif qui maintient sa population essentiellement grâce à un solde migratoire positif, mais cet équilibre reste fragile en raison du vieillissement de la population.

C'est dans cet objectif que le GIP Massif Central a mis en place depuis 2009 les politiques d'accueil et de maintien des populations.

Le solde naturel du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural étant négatif, seul l'arrivée de nouveaux habitants permet de maintenir le niveau de population active et par conséquent le tissu économique.

C'est pourquoi, depuis 2011, les élus du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère sont engagés dans une politique d'accueil qui intègre la question de l'attractivité.

Avec le Département de la Lozère, le PETR du Gévaudan-Lozère porte une nouvelle candidature pour 2021-2027 visant à accompagner l'installation de ces nouveaux arrivants et valoriser l'offre d'accueil du territoire.



### 5.3 LEADER (Liaisons entre Actions Développement de l'Economie Rurale)

Le programme européen LEADER permet de mobiliser des financements selon une démarche ascendante pour des projets innovants favorisant l'emploi, le développement économique et touristique, la mise en réseau des acteurs locaux et l'attractivité des zones rurales. Pour la période 2023-2027, le programme Leader sera géré par le Groupe d'Action Locale « Aubrac Olt Causses Gévaudan », en partenariat avec le PNR Aubrac et le PETR du Haut-Rouergue, avec pour stratégie de développement local « *Relever le défi démographique en accompagnant les transitions sociale, économique et écologique* » et comme axes stratégiques :

Axe 1 : Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire

Axe 2 : Conforter l'accueil et le maintien des habitants

Axe 3 : Accompagner la transition écologique et valoriser les patrimoines et paysages



### 5.4 Contrat Régional « Aubrac, Olt, Causse et Gévaudan »

La Région Occitanie a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une Région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT. Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers : 1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ; 2. Le rééquilibrage territorial ; 3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT, en aidant les collectivités territoriales à mobiliser des financements aux critères plus vertueux pour leurs projets : équipements publics structurants, aménagement des espaces publics, rénovation énergétique des bâtiments communaux et mise en accessibilité, rénovation de logements communaux, commerces de proximité, mobilités...

Pour cette contractualisation 2022-2028, le PNR Aubrac et les PETR du Gévaudan-Lozère et du Haut-Rouergue se sont engagés autour d'une stratégie commune : « *Relever le défi démographique en accompagnant les transitions sociale, économique et écologique* » et comme axes stratégiques :

Axe 1 : Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire

Axe 2 : Conforter l'accueil et le maintien des habitants

Axe 3 : Accompagner la transition écologique et valoriser les patrimoines et paysages.



### 5.5 Contrat Bourg-Centre Occitanie

Les contrats pluriannuels « Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » ont vocation à constituer un sous-ensemble du présent contrat territorial Occitanie. La Région pourra ainsi soutenir les projets relevant des thématiques suivantes : qualification du cadre de vie, de l'habitat, de l'offre de services à la population, dans les domaines de la santé, de l'enfance et de la jeunesse, de l'économie et du commerce, des sports, de la mobilité, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs.

Sur le territoire du PETR du Gévaudan-Lozère, 8 communes étaient engagées dans une politique bourgs-centres en 2018-2021 et envisagent de prolonger leur contrat. Trois nouvelles communes souhaitent déposer une candidature au dispositif.

## 5.6 SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Faisant suite à l'arrêté préfectoral n° DDT-SAL-2019-037-0001, délimitant le périmètre du projet de SCOT du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère en date du 6 février 2019, le Conseil Syndical du PETR du Pays du Gévaudan Lozère a prescrit officiellement l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) le 15 octobre 2020.

Le SCOT définira les principes d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années. L'objectif est d'encadrer autour d'un projet partagé, les modalités de développement du territoire.

Cette démarche est motivée par la poursuite de plusieurs objectifs :

- Développer une politique d'attractivité territoriale et conforter sa vocation d'accueil (résidentielle et économique) en s'appuyant sur les richesses du territoire, notamment l'agriculture, les savoir-faire, le tourisme, le patrimoine, la santé l'environnement et le cadre de vie.
- Définir une ambition démographique et économique pour le territoire avec une politique de l'habitat et d'équipements adaptés, une politique d'attractivité afin de maintenir le tissu d'emplois existants.
- Garantir un développement équilibré et solidaire par un maillage territorial en offre de services et d'équipement à la population en s'appuyant sur sa structuration autour de trois pôles urbains (bassin de vie) de Saint-Chély-d'Apcher, de Marvejols et de La Canourgue, et d'une dizaine de bourgs-centres ou pôles secondaires.
- Garantir un équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces et des ressources naturelles.
- Anticiper et articuler l'offre économique, industrielle et commerciale en fonction de l'organisation territoriale.
- Intégrer les enjeux de déplacements dans un souci de cohérence entre les politiques publiques locales, les infrastructures et une offre de mobilités adaptés à un territoire de montagne.
- Préserver et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales du territoire notamment en vue de développer l'économie locale, l'attractivité touristique et de renforcer l'attractivité du cadre de vie.
- Assurer un équilibre entre la consommation foncière des espaces agricoles et forestiers, pour répondre aux besoins de développement, et la pris en considération du potentiel environnemental, agronomique et productif de ces terres pour maintenir l'activité agricole.
- Favoriser le développement durable du territoire et sa capacité de résilience face au changement climatique.



## 5.7 Service des Autorisations du Droit des Sols (ADS)

La loi ALUR promulguée le 24 mars 2014 a mis fin à la mise à disposition gracieuse des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Les communes concernées sont celles possédant un document d'urbanisme et appartenant à une communauté de communes de plus de 10 000 habitants.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2019, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère possède un service d'instruction des autorisations d'urbanisme auquel les communes peuvent adhérer. Cette possibilité offre l'avantage de mutualiser les moyens humains et financiers de plusieurs collectivités permettant ainsi des économies substantielles pour chacune d'entre elle.

Le service instruit 12 Communes au total (3 Communes bénéficiant anciennement du service ADS de MARVEJOLS, 10 communes entrantes, dont 2 sous RNU). La Commune de BOURGS SUR COLAGNE a un caractère particulier. En tant que Commune nouvelle, elle regroupe 2 entités : le Monastier sous PLU déjà instruite par MARVEJOLS, et la partie Chirac sous RNU.

- Marvejols, Grèzes, Bourgs-sur-Colagne (le Monastier).
- 10 communes entrantes, dont 2 sous RNU : Albaret Sainte-Marie, Le Malzieu-Ville, Saint-Alban-sur-Limagnole, Saint-Chély d'Apcher, Le Malzieu Forain, Rimeize, St-Léger-du-Malzieu, La Fage Saint-Julien ; Montrodat, Bourgs-sur-Colagne (Chirac).

Le traitement des dossiers a nécessité l'embauche de 2 instructeurs pour un équivalent de 1.8 ETP, qui fut renforcé à 2.5 ETP suite au nombre croissant de dossier instruits. Le service se compose essentiellement de M. Yohann BANCILLON et M. DUMONT, respectivement responsable et instructeurs.

Le Service s'est doté d'un logiciel d'instruction et d'un SIG cartographique dont il assure le suivi. Ces derniers intègrent l'ensemble des données et archives nécessaires au fonctionnement. Celles-ci sont mutualisées et bénéficient aux instructeurs comme aux Communes adhérentes qui y ont un accès.

Afin de mettre en œuvre le projet de territoire et d'accompagner les porteurs de projets privés et publics dans leurs démarches, le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère dispose d'une équipe de chargé-e-s de mission et d'agents territoriaux, répartis en pôles thématiques :

- ❖ **Un pôle « appui aux projets » comprenant :**
  - Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (Etat)
  - Le Contrat Territorial Occitanie (Région) et son dispositif « Bourgs-centres »
  - L'accompagnement de l'Approche Territoriale Intégrée FEDER
  - L'animation et la gestion du programme européen Leader
  
- ❖ **Un pôle « SCOT et urbanisme » :**
  - Élaboration du futur SCOT du Gévaudan-Lozère
  - Instruction des autorisations d'urbanisme pour 12 communes adhérentes
  
- ❖ **Un pôle « attractivité et développement local » :**
  - Mission Accueil de nouvelles populations avec la démarche « Comm'une nouvelle vie »
  - La filière innovante « Plantes et santé »
  
- ❖ **Un pôle administratif et secrétariat**



## 7. Liens avec les partenaires

### APPUI SUR LES ACTEURS LOCAUX, LES STRUCTURES ET ASSOCIATIONS EXISTANTES

Le PETR permet de créer une véritable dynamique territoriale de développement local en travaillant en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire à la mise en œuvre et au suivi des programmes engagés.

#### LES RELATIONS DU PETR AVEC LES AUTRES STRUCTURES DU TERRITOIRE

|  |   |
|--|---|
| <b>Avec les Communes</b>   | Le PETR accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets et notamment dans leurs demandes de financements, en mobilisant les différents contrats qu'il anime (CRTE, CTO, programme Leader...). Certaines communes sont aussi accompagnées pour l'élaboration d'études ou leur projet de territoire dans le cadre de dispositifs comme Bourgs-Centres Occitanie, Petites Villes de Demain ou la démarche d'accueil « Comm'une nouvelle Vie ».   |
| <b>Avec les entreprises</b>  | Le PETR aide les entreprises dans le cadre du Programme Leader lorsqu'elles sont éligibles à ces financements, en partenariat avec les acteurs du développement économique (chambres consulaires, agence Ad'occ...). Il peut aussi les accompagner plus spécifiquement dans le cadre des politiques d'accueil de nouvelles populations avec l'ADEFPAT pour la création ou le développement d'activités, l'aide au recrutement de nouveaux salariés ou la transmission-reprise avec le réseau Occtav et les chambres consulaires.  |
| <b>Avec les associations</b>   | Les associations du PETR peuvent bénéficier à leur demande du Dispositif Local d'Accompagnement coordonné par l'ADEFPAT, dont le PETR est adhérent. Le PETR peut également mobiliser des aides dans le cadre du programme Leader.   |
| <b>Avec les EPCI :</b><br><b>CC des Terres d'Apcher Margeride d'Aubrac</b><br><b>CC des Hautes Terres de l'Aubrac</b><br><b>CC du Gévaudan</b><br><b>CC Aubrac Lot Causse Tarn</b> | Les Communautés de communes sont les membres fondateurs du PETR, elles désignent au sein de leurs conseils communautaires les élus qui siégeront au Conseil syndical du PETR. Ce sont elles qui valident les statuts du PETR en particulier les compétences qui peuvent lui être transférées (SCOT ...). Les EPCI votent le projet de territoire du PETR et sont signataires d'une convention territoriale qui définit le rôle de chacun.<br>Le PETR met à leur disposition une ingénierie pour les accompagner dans leurs recherches de financements (contrats territoriaux, CRTE...) mais aussi à leur demande dans la réalisation de certaines études entrant dans le cadre des missions du PETR (potentiel d'activité pour la filière Plantes et Santé, étude sur le Transport à la Demande...) Un comité de direction se réunit chaque trimestre pour coordonner les actions sur le territoire et identifier de nouveaux besoins d'accompagnement. |
| <b>Avec le Parc Naturel Régional de l'Aubrac</b>   | Une trentaine de communes du PETR font partie du périmètre du Parc naturel régional de l'Aubrac. A ce titre le projet de territoire et le futur SCOT du PETR prennent en compte les orientations de la Charte du PNR et une convention territoriale répartira les missions de chacun, notamment pour l'accompagnement des collectivités locales.  |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Les organismes de développement économiques (chambres consulaires, ADEFPAT, Ad'occ)</b></p> | <p>Dans le cadre de ses missions d'animation locale et d'accompagnement des collectivités et acteurs privés, le PETR travaille en partenariat avec les structures d'accompagnement économique afin de mobiliser des aides pour les projets ou de répondre à certaines problématiques locales (transmission-reprise...). Le PETR adhère à l'association ADEFPAT depuis 2018 et peut à ce titre organiser des formations-développement pour des entreprises ou porteurs de projets souhaitant développer une activité économique en milieu rural.</p>   |
| <p><b>Avec le Conseil Départemental de la Lozère</b></p>  | <p>Le PETR est engagé aux côtés du Département de la Lozère dans des politiques d'accueil de nouvelles populations, pour lesquelles le Département assure la coordination du réseau Lozère Nouvelle Vie ainsi que des actions de promotion et de communication. Plus généralement le PETR peut relayer les politiques mises en place par le Département en favorisant la mobilisation des financements par le biais des différentes contractualisations : équipements publics, mobilités, santé...</p>  |
| <p><b>Avec le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée</b></p>                          | <p>Les territoires de projets sont des partenaires privilégiés de la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée au travers de ses contrats territoriaux, qui permettent de mobiliser des financements pour les collectivités du territoire et leur animation locale. A ce titre le PETR est partenaire du Contrat Territorial Occitanie « Aubrac Lot Causse Gévaudan », piloté par le PNR Aubrac avec le PETR du Haut-Rouergue.</p>   |
| <p><b>Avec l'Etat</b></p>   | <p>L'Etat a choisi d'accompagner les EPCI et PETR par la mise en place des Contrats de Relance et de Transition Ecologique, que le PETR du Gévaudan-Lozère anime pour l'ensemble de ses 4 EPCI, en associant le PNR Aubrac pour sa partie ouest. Le PETR assure l'animation locale, la mobilisation des financements et l'organisation des instances de pilotage pour les projets entrant dans les orientations stratégiques du CRTE.</p>   |
| <p><b>Avec l'Europe</b></p>   | <p>Le PETR anime depuis 2007 le programmes Leader (financé par le FEADER) mobilisant ces financements pour des projets locaux (création d'entreprises, montée en gamme des hébergements touristiques, aménagement des espaces publics...). Pour 2023-2027, le programme Leader sera piloté par le Groupe d'Action Locale « Aubrac Olt Causse Gévaudan » avec le Parc naturel régional de l'Aubrac et le PETR du Haut-Rouergue en Aveyron. Il anime également depuis 2011 une politique d'accueil de nouvelles populations, financée dans le cadre du programme opérationnel FEDER-Massif central.</p> |

## II. LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

# 1 - Une démographie fragile et vieillissante

## 1.1 Quelques chiffres en 2020 :

- ❖ Le PETR compte **33 300** habitants
- ❖ Soit **43 %** de la population totale de la Lozère (le Département compte 76 520 habitants)
- ❖ **26,5 %** des habitants vivent à Marvejols et Saint-Chély d'Apcher, soit plus d'1/3 de la population du PETR
- ❖ **4 villes importantes** : Marvejols (4 713 habitants), Saint-Chély d'Apcher (4 220 habitants), Peyre en Aubrac (2 295 habitants), La Canourgue (2 099 habitants)
- ❖ **Tranches d'âge majoritaires** : **45 à 59 ans et 60 à 74 ans**
- ❖ **32.5 %** des habitants ont plus de 60 ans
- ❖ Ménages : **39% de personnes seules, 30% de couples sans enfant, 25% de couples avec enfant(s), 6% de familles monoparentales**

## 1.2 Une population en baisse

Depuis 2015, l'évolution de la population est en baisse avec 222 habitants en moins. Ce constat est lié à un solde naturel négatif non compensé par le solde migratoire. En effet, de 2012 à 2017, le solde migratoire observé sur les 4 communautés de communes est positif pour 3 d'entre elles : + 0.8% pour la CC ALCT, + 0.3 % pour la CC HTA, + 0.1% pour la CC TAMA. Seul la CCG observe un solde migratoire nul sur cette période.

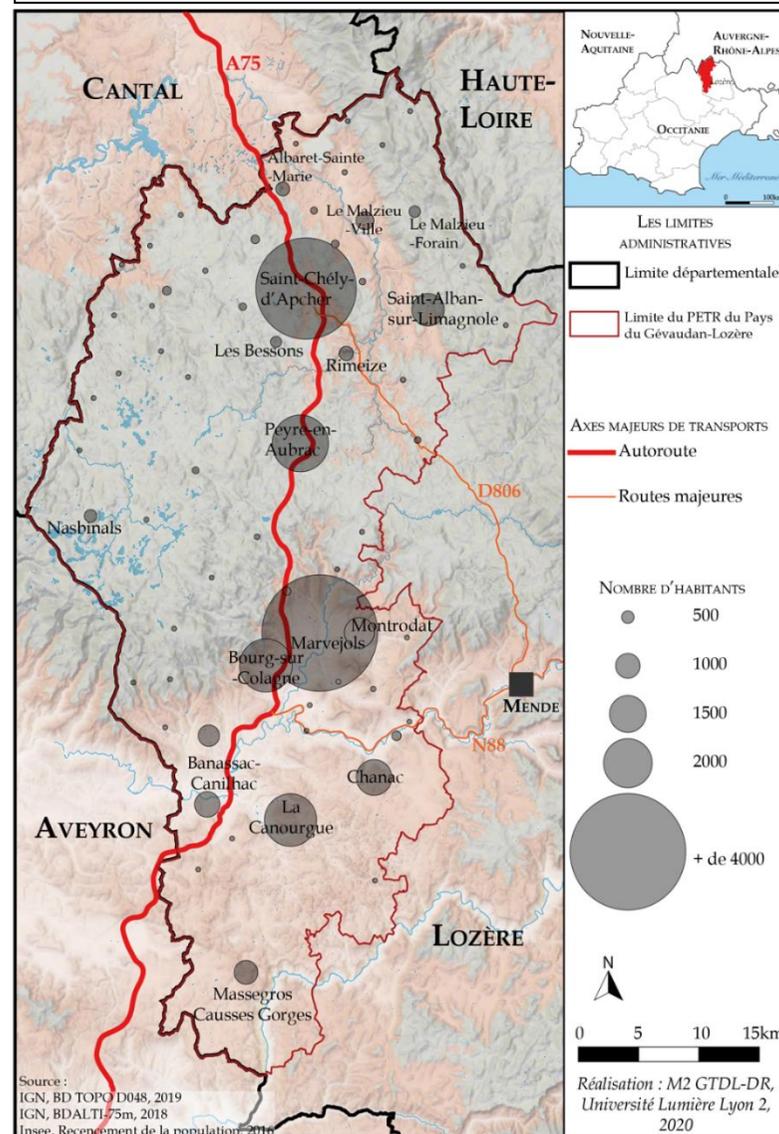
| 2015   | 2016   | 2017   | 2018   | 2019  | 2020  |
|--------|--------|--------|--------|-------|-------|
| 33 516 | 33 516 | 33 452 | 33 351 | 33358 | 33294 |

## 1.3 Une population vieillissante

La pyramide des âges est marquée par les principales problématiques nationales : déficits de naissances liées aux deux guerres mondiales, baby-boom, vieillissement de la population.

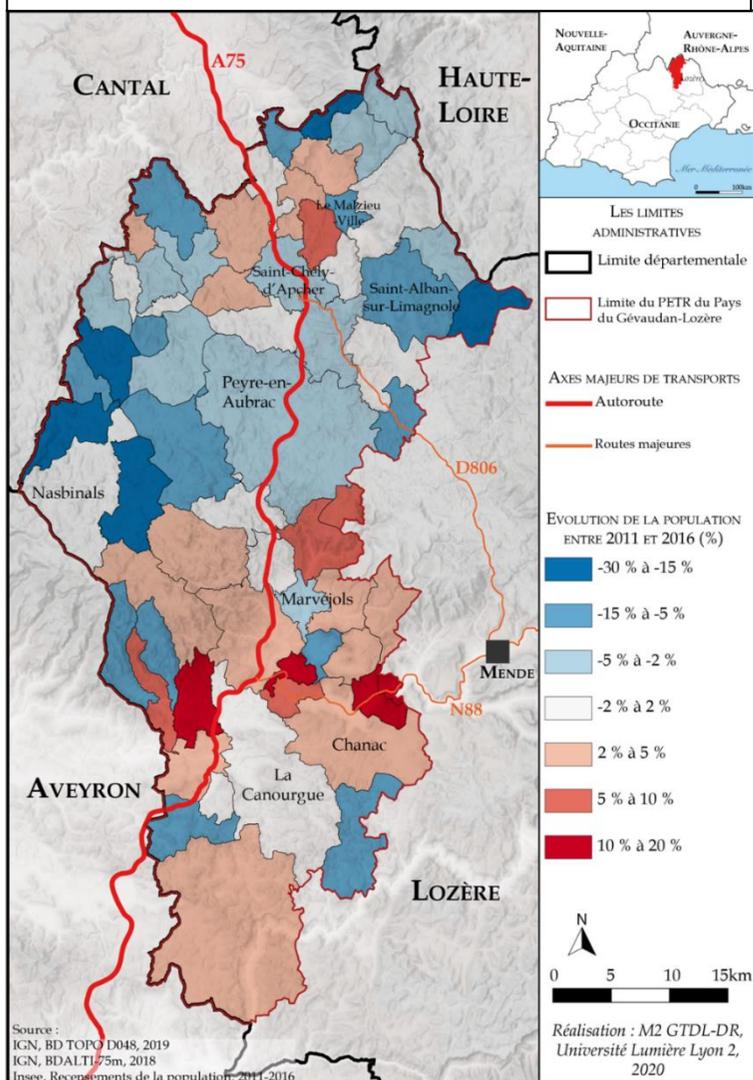
Une grande part de la population du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère se situe dans les tranches d'âges de 45 à 59 ans, ce qui prévaut un **fort vieillissement de la population dans les 15 prochaines années.**

Carte de répartition de la population par commune sur le territoire du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère (M2 GTDL DR, Université Lumière Lyon 2,



# 1 - Une démographie fragile et vieillissante

Carte sur l'évolution communale de la population entre 2011 et 2016 (M2 GTLD DR, Université Lumière Lyon 2, 2020)



## 1.4 Une dichotomie Nord/Sud :

Des disparités territoriales en termes d'évolution et de localisation de la population sont constatées. De manière générale, la dichotomie Nord/Sud est bien marquée avec des pertes de population significatives sur les communes de la Margeride (nord), tandis que les communes des avant-Causse et de la vallée du Lot maintiennent une évolution positive. Les communes situées le long des principaux axes de communication (A75, RN88) demeurent attractives.

## 1.5 Des disparités sociales à prendre en compte :

Le PETR connaît un faible taux de chômage (5.4% en 2020) qui s'explique par une bonne dynamique économique mais aussi par un départ des jeunes actifs du territoire à l'issue de leurs études, le plus souvent de manière définitive.

En zone rurale, la faiblesse des retraites agricoles et des artisans précarise de nombreuses personnes âgées. A St-Chély d'Apcher 12% des habitants touchent moins de 60% du revenu médian (14% à Marvejols). A la faiblesse des revenus s'ajoute le coût de la facture énergétique pour le logement et les déplacements, particulièrement dans les communes rurales où les distances d'accès aux services sont plus élevées.

## 1.6 Une politique d'accueil qui porte ses fruits

Afin de maintenir l'équilibre démographique et la vie sur son territoire, le PETR s'est engagé depuis 2011 dans une politique d'accueil et maintien des populations en prenant en compte toutes les thématiques liées à l'attractivité : le logement et l'habitat, l'emploi et l'activité, les services à la population et aux entreprises, la qualité de vie, la culture et les loisirs.

Au 30 juin 2021, 126 ménages soit 302 personnes ont été accompagnés dans leurs installations sur le territoire du PETR depuis le 1<sup>er</sup> appel à projet. Parmi eux, on compte environ 40% de couples sans enfant, 32 % de couples avec enfant(s), 21% de personnes seules et 7% de familles monoparentales.

Le nombre d'installations est en forte augmentation sur les deux derniers appels à projets qui comptabilisent près de 88% des personnes installées depuis 2011. La grande majorité des adultes installés sont des actifs. Environ 45 % sont aujourd'hui gérants d'une entreprise, essentiellement dans le commerce et l'artisanat et 50% exercent un emploi salarié. Leur installation est primordiale pour le maintien des services à la population et l'économie locale.

## 2. Matrice AFOM liée à la démographie sur le territoire

### ENJEUX :

- Favoriser un rééquilibrage démographique et spatial en travaillant sur les conditions de maintien et d'accueil des populations.
- Développer l'attractivité de la partie nord pour tendre vers un développement équilibré du territoire
- Renforcer l'attractivité du territoire vis-à-vis des actifs, des plus jeunes afin de lutter contre le vieillissement de la population
- Pérenniser les installations sur le territoire

| ATOUTS ET FORCES DU TERRITOIRE  | FAIBLESSES DU TERRITOIRE   |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>-Un cadre de vie et une offre de services de qualité</li> <li>- un taux de pauvreté inférieur à la moyenne régionale</li> <li>-Un faible taux de chômage (5.4% en 2020)</li> <li>- Des politiques volontaristes en matière de logement et de rénovation énergétique (OPAH, PIG départemental...)</li> <li>- Des aides à l'installation de commerces de proximité</li> <li>- De nombreux établissements d'accueil pour les personnes âgées ou en situation de handicap</li> <li>-Un tissu associatif dynamique</li> <li>-La sécurité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Vieillesse de la population (solde naturel négatif, départ des jeunes)</li> <li>- Peu de formations supérieures</li> <li>- Des chefs d'entreprise âgés sans reprise familiale</li> <li>-Une offre en services, commerces et équipements disparate dans l'espace (principalement concentrée dans les communes bourg centre)</li> <li>-Une offre en logement en non adéquation avec les aspirations actuelles : tarif, consommation énergétique, absence d'extérieur etc.</li> <li>- Manque de documents d'urbanisme sur le territoire</li> <li>-Une offre en mobilité restreinte (peu de transport en commun déployé : faible autonomie des jeunes et des personnes âgées)</li> <li>-Un manque d'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises</li> <li>-Un accès au foncier difficile</li> <li>-Une majorité de très petites entreprises (moins de 10 salariés)</li> <li>-Une offre en service de santé menacée (faible densité de médecins généralistes et de spécialistes, difficulté de remplacement suite aux départs en retraite)</li> <li>- Une offre de loisirs pour les jeunes limitée</li> </ul> |

## 2. Matrice AFOM liée à la démographie sur le territoire

| OPPORTUNITES A SAISIR  | MENACES A PRENDRE EN COMPTE   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>-Une politique d'accueil qui porte ses fruits : le PETR est aujourd'hui considéré comme une porte d'entrée pour les nouveaux arrivants</li> <li>-Un réseau de partenaires (Lozère Nouvelle Vie) qui propose un accompagnement complet sur les projets de vie et professionnel</li> <li>- Des collectivités engagées dans des opérations de revitalisation des centres-bourgs et d'amélioration du logement et sensibilisées à l'accueil de nouvelles populations via le dispositif Comm'une Nouvelle Vie</li> <li>-Adaptation de l'activité touristique au handicap</li> <li>-Développement de filière nouvelle (ex : PPAM) et d'activités de niches</li> <li>-Maintien du cadre de vie, le patrimoine naturel et bâti : élaboration d'un SCOT à l'échelle du PETR</li> <li>-Développement et fédération des professionnels de santé avec la possibilité d'élaboration d'un CLS (contrat local de santé)</li> <li>-Développement de tiers lieux (espace de télétravail)</li> <li>- Une politique jeunesse coordonnée par le Département</li> <li>-Développement et rénovation de structures d'accueil pour personnes âgées</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclin démographique lié au vieillissement de la population</li> <li>- Départ souvent définitif des jeunes</li> <li>- Risque d'isolement des personnes âgées ou fragiles socialement</li> <li>- Une dégradation des paysages et de l'environnement engendrant une perte d'attractivité</li> <li>- Dévitalisation des bourgs-centres et étalement urbain</li> <li>-Essoufflement des dynamiques associatives</li> <li>-Augmentation des résidences secondaire et des logements vacants</li> <li>-Rétention foncière</li> <li>-Une économie à pérennité fragile (près de la moitié des chefs d'entreprises du territoire sont âgés de plus de 55 ans et sont souvent sans succession familiale).</li> <li>-Baisse de la qualité de l'offre en commerces et services</li> <li>-Des installations dont la pérennité est incertaine si le travail d'accompagnement n'est pas réalisé</li> </ul> |

### 3. Economie et emplois

#### 3.1 Les activités liées à l'innovation et au numérique :

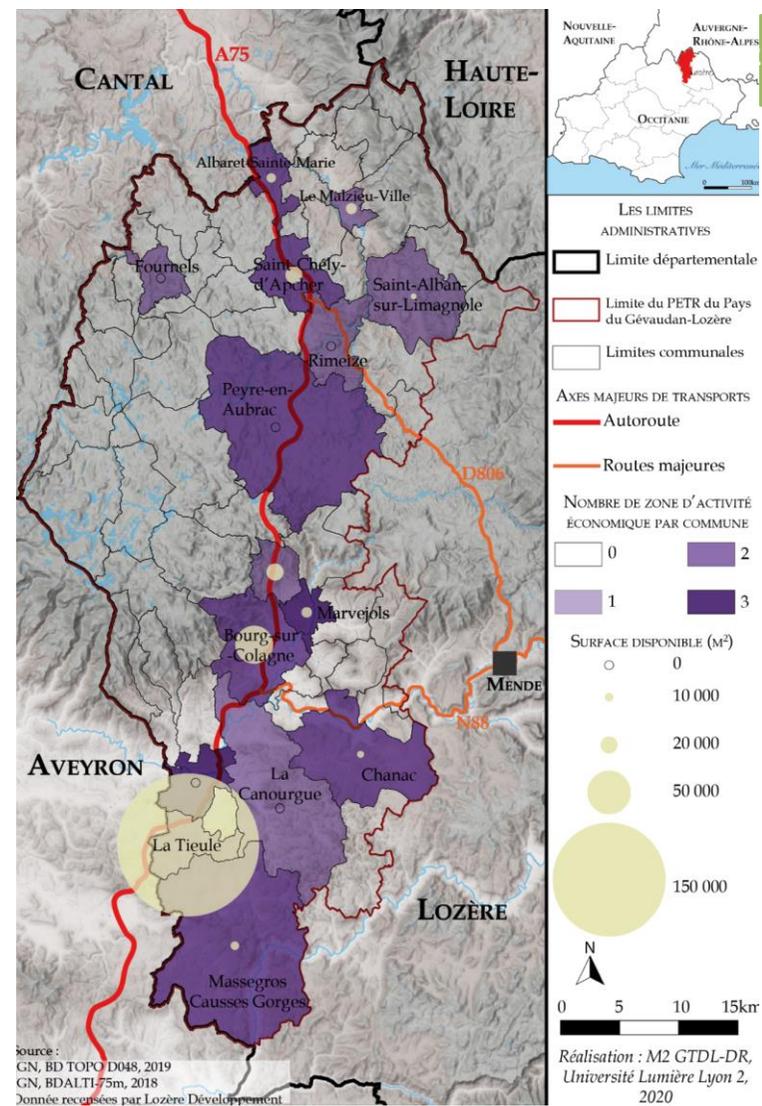
L'autoroute A75 est un axe de développement économique majeur pour le territoire du PETR mais aussi pour l'ensemble du Département de la Lozère. Plusieurs zones d'activités, dont une zone à haute qualité environnementale située à la Tieule, accueillent de nombreuses entreprises, comme Arcelor Mittal, dont le site de Saint-Chély d'Apcher est spécialisé dans le laminage et le traitement des tôles électriques avec 300 emplois locaux. La filière bois est également bien représentée avec plusieurs entreprises de transformation à Peyre-en-Aubrac et dans le nord Lozère.

L'installation de la fibre optique le long de l'A75 a ouvert de nouveaux horizons vers le numérique : l'entreprise Bienmanger.com, spécialisée dans la vente en ligne de produits d'épicerie fine, en est un exemple, ou encore BFP électronique, spécialisée dans le matériel médico-chirurgical. La vitalité de ces entreprises de pointe se heurte souvent à des difficultés de recrutements en raison de la faiblesse du bassin d'emplois ou du manque de qualifications spécialisées. La création d'un groupement d'employeurs entre plusieurs entreprises du sud du Pays du Gévaudan-Lozère et de l'Aveyron est une première réponse à ce besoin.

L'accueil de nouvelles activités liées au numérique est une opportunité pour le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère : la présence de travailleurs indépendants et les nouveaux métiers liés au numérique sont une opportunité pour l'installation de nouveaux actifs sur le territoire. La diffusion du télétravail durant la crise sanitaire du Coronavirus peut également conduire à de nouvelles pratiques de travail délocalisées, tout en bénéficiant de la proximité de l'A75 pour se rendre sur site. Depuis plusieurs années, le Département de la Lozère soutient l'accueil de ces nouvelles formes d'entrepreneuriat ou de salariat, avec le réseau Solozère animé par Lozère développement et la création de plusieurs télécentres adossés aux 4 Maisons France Services du territoire.

Le déploiement de l'internet mobile apporte un complément d'attractivité notamment pour le soutien aux activités nécessitant des déplacements ou en extérieur. L'inclusion numérique est une thématique qui prend en compte les besoins des citoyens résidents sur le territoire sur des dimensions de compétences à l'usage des TIC et des équipements nécessaires. Il existe sur le territoire des « points numériques » permettant d'avoir accès à un ordinateur et aux sites internet pour les téléprocédures. Des formations de différents niveaux sont proposés (de l'usage de base de l'outil numérique ou du codage numérique via une formation dédiée).

Répartition des communes en fonction du nombre de zones d'activités économiques qu'elles possèdent et de la surface restante disponible sur celles-ci.



### 3.2 Une terre d'accueil pour les personnes en situation de handicap :

La tradition d'accueil de personnes en situation de handicap, liée à la personnalité de l'abbé Oziol, se traduit aujourd'hui par la prépondérance du secteur médico-social dans l'économie et les emplois du territoire du PETR du Gévaudan-Lozère.

Les 30 établissements emploient directement près de 2500 salariés, et 1400 emplois sont présents dans le secteur de la santé, ce qui en fait du médico-social le premier employeur du territoire avec un quart des emplois.

Deux associations gèrent ces établissements : l'association « le Clos du Nid » a pour objet : « *l'accueil, le soin, l'accompagnement et l'épanouissement social des personnes en situation de handicap mental, physique, et associé, quels qu'en soient la nature et le degré, jusqu'au terme de leur vie* ». L'association A2LFS (association de lutte contre les fléaux sociaux) orientée vers le sanitaire fait partie intégrante depuis quelques années du Clos du Nid. Elle gère le Centre Euroméditerranéen de rééducation et le pôle de tourisme adapté de Montrodât

En 2019, cette organisation gère 1034 places autorisés et accompagnent 1308 personnes en situation de handicap. A2LFS a une capacité d'accueil de 500 places au sein de ses établissements.

L'essentiel des établissements est implanté sur le bassin de Marvejols et sur les communes de Montrodât, de Saint-Germain du Teil, de Chanac, de Chirac et de Grèzes. L'offre d'accueil des personnes en situation de handicap est très diversifiée : Centre rééducation fonctionnelle, Maison d'accueil spécialisées (MAS), Foyers de vie, ESAT, Entreprise adaptée, Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM), SESSAD, Service d'accompagnement du Temps libéré (SATELI), IM-pro& IME, Etablissement d'accueil temporaire d'urgence, Foyer d'hébergement.

Afin de répondre aux besoins en personnel de ces établissements, des formations spécialisées ont été créées, comme l'Ecole des Travailleurs et Educateurs Spécialisés à Marvejols. Cela reste toutefois insuffisant pour couvrir les besoins et l'important renouvellement de ce secteur d'emplois, confrontés aussi aux départs en retraite et à d'importants changements des métiers et des publics. L'évolution des types de handicap et du regard de la société sur ces personnes entraînent de nouveaux défis, en particulier celui de l'inclusion de ces publics dans la société, par un habitat adapté par exemple dans les centre-bourgs.

Le secteur médico-social reste tourné vers l'innovation avec le développement de nouvelles activités (apiculture, pépinière de Plantes aromatiques et médicinales) et la valorisation de ses savoir-faire vers les secteurs de la santé et de la gériatrie (aromathérapie, domotique). Des passerelles avec le tourisme adapté sont à construire pour diversifier l'offre d'accueil du territoire.

La dépendance aux aides publiques reste une faiblesse d'où la nécessité de diversification.



### 3.3 L'agriculture et l'agroalimentaire :

Territoire de montagne forgé par l'agropastoralisme, le Pays du Gévaudan-Lozère a su valoriser sa diversité paysagère au travers de ses productions agricoles, avec au nord et à l'ouest un élevage bovin extensif (race Aubrac, limousine) et/ou laitier (AOP Laguiole) et au sud-est, sur les plateaux calcaires des Causses, un élevage ovin laitier dédié à la production de l'AOP Roquefort. Avec 10% d'exploitations labellisées en Agriculture biologique, l'agriculture du territoire s'est engagée dans une démarche durable, ce qui fait de la Lozère le 6<sup>ème</sup> département en AB.

L'agriculture représente 14% des actifs soit quatre fois la moyenne nationale. Toutefois, cette activité est confrontée aujourd'hui à la question du renouvellement de génération, la moitié des agriculteurs ayant plus de 55 ans. La dégradation des marges économiques des exploitations, liée à la faible valorisation de la production ainsi qu'à des épisodes de sécheresse répétés, entraîne un agrandissement des exploitations existantes et une forte rétention foncière, au détriment parfois de nouvelles installations de jeunes actifs.

Le secteur agro-alimentaire est fortement développé, avec deux abattoirs situés à Marvejols et Saint-Chély d'Apcher et la présence de Lactalis sur la commune du Masegros pour la transformation laitière. Cependant, la majeure partie de la production agricole du territoire est vendue hors Département sans valorisation : par exemple, alors que tout le territoire de la Margeride est couvert par 3 AOP (Laguiole, Bleu des Causses et Bleu d'Auvergne), seul 20 % de la production est sous label de qualité. A ce jour 90% de la production bovine est vendue à l'export avec une valeur ajoutée faible.

Le vieillissement des chefs d'exploitations et l'adaptation au changement climatique sont deux enjeux majeurs pour l'avenir de l'agriculture locale.

D'autres productions, maraîchères ou apicoles notamment, se développent localement, souvent associées à une activité de vente directe. La diversité des sols du Pays du Gévaudan-Lozère a donné naissance à une flore exceptionnelle et diversifiée, que certains producteurs valorisent par des cultures de plantes aromatiques et médicinales (gentiane, thé d'Aubrac, narcisses, lavandes...).

La présence de plusieurs entreprises spécialisées dans la transformation de ces plantes (Essenciagua à la Tieule, IFFS à Peyre-en-Aubrac, Crodarom à Chanac) pourrait se concrétiser par la création d'une filière locale. Ces productions restent encore marginales en raison des difficultés d'accès au foncier et d'une technicité de production importante. Depuis 2019, le PETR encourage le développement de cette filière au travers de son Contrat de Transition Ecologique.



### 3.3 Le tourisme et le patrimoine, un potentiel à développer :

Les vastes paysages diversifiés du Pays du Gévaudan-Lozère en font une destination touristique très prisée pour les activités de pleine nature. De nombreux circuits de randonnée et GR sillonnent le territoire : GR Chemin de Saint-Jacques de Compostelle, Saint-Guilhem-le Désert, Urbain V. Les Gorges du Tarn, reconnues Grand Site Occitanie, sont connues pour les activités de canoë et baignade mais aussi de lieux d'escalade de renommée internationale.

Des stations de ski sont présentes sur l'Aubrac et en Margeride. Toutefois la problématique du manque d'enneigement contraint ces stations à se diversifier. Les offices de tourisme du territoire développent des stratégies permettant de déployer des actions visant à proposer des activités sur les quatre saisons. Sur le territoire de l'Aubrac, un pôle de pleine nature a été créé par le Parc Naturel Régional afin de diversifier les activités.

L'hôtellerie et la restauration représentent environ 600 emplois et 38% des nuitées en Lozère, soit un taux de remplissage de 36%. Ce secteur est aussi confronté à des difficultés de recrutements et un vieillissement des établissements, dont les mises aux normes sont souvent coûteuses. La montée en gamme des hébergements du territoire est un enjeu à saisir pour attirer de nouvelles clientèles sur de courts ou moyens séjours hors saison estivale tout en participant à faire vivre une expérience locale aux touristes.

Le Pays du Gévaudan-Lozère dispose également d'un patrimoine architectural remarquable, notamment médiéval avec les cités du Malzieu-Ville et de Marvejols. Le patrimoine industriel le long de la Colagne rappelle les riches heures de l'activité de tissage du bassin de Marvejols. Toutefois ce patrimoine, souvent privé, reste peu mis en valeur et se dégrade. Le patrimoine vernaculaire est encore bien présent mais nécessite des opérations de restauration et de mise en lumière avec par exemple des circuits de découverte ou l'usage du numérique.

Le développement d'activités autour du bien-être se révèle une opportunité, avec la présence du thermalisme à la Chaldette et de nombreux prestataires. Des passerelles avec le secteur du handicap et de la santé se créent avec le développement de séjours adaptés (Centre de Montrodat, médiation animale avec Equiphoria, offices de tourisme).

### 3.4 De l'artisanat et des commerces de proximité bien présents :

Le Pays du Gévaudan-Lozère se distingue par la présence encore marquée d'entreprises artisanales et de commerces de proximité, dont de nombreux commerces alimentaires et lieux de restauration. Une création d'entreprise sur 3 concerne ce secteur avec près de 1400 emplois locaux. Là aussi le renouvellement de génération est un enjeu vital, avec une évolution du modèle économique pour diversifier l'offre du territoire : l'e-commerce représente une concurrence mais peut se révéler un atout à développer pour séduire de nouvelles clientèles. L'évasion commerciale vers des grandes surfaces dans les départements voisins ou à Mende reste toutefois une préoccupation majeure et interroge le modèle de consommation de la population. Le secteur du bâtiment est également très présent, avec près d'un millier d'emplois, mais l'activité est en baisse de 10% depuis 2008.



**3.5 Commerce et artisanat : des TPE et PME confrontées au renouvellement de générations :**

Avec 183 entreprises créées en 2019, le taux de création d'entreprises se situe à 9.3%, en augmentation depuis 2016, mais reste largement inférieur au taux national (16%). Les secteurs de l'industrie et du bâtiment sont les plus dynamiques.

En termes d'emplois, le faible taux de chômage (5.4% en 2020) masque des inégalités avec un chômage des jeunes important (11.5% de moins de 25 ans) et des seniors qui peinent à retrouver un emploi après 50 ans (21.6% des plus de 50 ans).

Bien que ces chiffres restent inférieurs à ceux constatés en France, ils traduisent des difficultés d'accès à l'emploi qui peuvent s'expliquer par un faible niveau de formation, des difficultés de reconversion professionnelle mais aussi une problématique de mobilités pour les plus précaires, pour qui l'achat à une voiture et les distances à parcourir sont un obstacle pour certains emplois. Le caractère saisonnier de certains emplois (tourisme, restauration) peut aussi entraîner une précarité de ces salariés sur le reste de l'année.

Paradoxalement, les entreprises du territoire sont confrontées à des difficultés récurrentes de recrutement, en particulier dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration mais aussi dans le médico-social (aides-soignants) ou les services aux entreprises (entretien...). Cette problématique, couplée au vieillissement à venir de la population active, pourrait être une menace pour la dynamique économique locale, certaines entreprises renonçant à se positionner sur de nouveaux marchés faute de personnel.

La taille modeste des entreprises (70% sont des entreprises sans salariés, 24% ont moins de 10 salariés) est aussi un handicap car elles n'ont pas les moyens de mener une politique attractive en matière de ressources humaines.

La mise en place de nouveaux outils d'accompagnement pourrait être un facteur d'attractivité pour l'avenir, avec des groupements d'employeurs sur certains bassins d'emplois. Une réflexion prospective sur l'évolution des emplois à 5 ans serait également à mener pour anticiper les départs en retraite et adapter les compétences disponibles au besoin des entreprises locales.

De nouvelles opportunités de création d'entreprises et d'emplois locaux émergent dans le secteur des énergies renouvelables et la valorisation des ressources locales (filière Plantes et santé, bois, agriculture biologique, tourisme de pleine nature) mais doivent être consolidées. L'accompagnement de nouvelles formes d'entreprenariats (micro-entreprises, formes collectives, tiers-lieux) est aussi une piste de réflexion pour l'avenir.

## 4. Matrice AFOM liée à l'économie et l'emploi

### ENJEUX :

- Renforcer l'attractivité économique du territoire pour l'installation de nouvelles entreprises
- Assurer la transmission-reprise des entreprises du territoire
- Assurer le renouvellement de la population active
- Favoriser le recrutement de personnels qualifiés dans les entreprises
- Favoriser l'innovation et la diversification vers de nouveaux débouchés commerciaux et de nouvelles filières
- Anticiper le changement climatique par le développement de filières durables et localisées

| ATOUTS   | FAIBLESSES  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un secteur médico-social et sanitaire pourvoyeur d'emplois</li> <li>- Une forte présence du commerce et des transports (32%)</li> <li>- Une industrie spécialisée et exportatrice (électronique, acier)</li> <li>- Une agriculture de qualité et dynamique (10% en AB, 14% de la population active)</li> <li>- Forte présence de l'agro-alimentaire</li> <li>- Faible chômage</li> <li>- Des zones d'activités nombreuses et faciles d'accès</li> <li>- Une économie résidentielle qui bénéficie de l'attractivité touristique (bâtiments, commerces de proximité, services à la personne)</li> <li>- Des sites touristiques reconnus et attractifs</li> <li>- Des dispositifs d'accompagnement des entreprises identifiés et reconnus</li> <li>- Une politique d'accueil des nouveaux arrivants qui facilite l'intégration des nouveaux salariés et chefs d'entreprises</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- De nombreux chefs d'entreprises proches de l'âge de la retraite</li> <li>- Des difficultés de renouvellement de la population active y compris dans le secteur médico-social</li> <li>- Inadéquation entre l'offre de formations et l'évolution des besoins des entreprises</li> <li>- Des difficultés récurrentes de recrutements pour les entreprises (turn over, qualification de la main d'œuvre locale)</li> <li>- Des difficultés pour les jeunes à trouver un emploi correspondant à leurs diplômes</li> <li>- Une faible valorisation des ressources locales (bois, agriculture)</li> <li>- Une agriculture de plus en plus dépendante de marchés internationaux</li> <li>- Une perte d'emplois continue dans le secteur agricole</li> <li>- La dépendance aux aides publiques du secteur médico-social</li> <li>- Une concurrence entre les zones d'activités</li> <li>- Un changement des habitudes de consommation de la clientèle</li> <li>- Un manque de services aux entreprises</li> <li>- Des nouvelles formes d'entrepreneuriat peu développées (coworking...)</li> <li>- Une forte saisonnalité de l'offre touristique</li> <li>- Des infrastructures touristiques vieillissantes et inadaptées</li> <li>- Une faible valorisation des spécificités du territoire (Tourisme et handicap, pleine nature, culture et patrimoine)</li> <li>- Une faible valorisation de l'Economie Sociale et Solidaire, pourtant premier employeur du territoire (médico-social)</li> <li>- Des entreprises dépendantes des énergies fossiles (transports, chauffage)</li> <li>- Des filières dépendantes des importations et fortement exportatrices</li> </ul> |

## 4. Matrice AFOM liée à l'économie et l'emploi

| OPPORTUNITES A SAISIR  | MENACES A PRENDRE EN COMPTE  |
|--|--|
| <p>.- Développement d'activités de niche (aromathérapie, bien-être...) et de filières durables (ENR, bois, économie circulaire...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande des consommateurs pour des productions de qualité (labels, bio, circuits courts)</li> <li>- Développement de nouvelles productions agricoles (maraîchage, PPAM)</li> <li>- Fibre optique et développement des métiers du numérique</li> <li>- Recherche d'innovations dans le secteur médico-social</li> <li>- Développement des activités de pleine nature</li> <li>- Développement de l'offre de formations</li> <li>- Revitalisation des bourgs-centres et des commerces de proximité</li> <li>- Des labels pour mieux valoriser l'offre du territoire (agriculture, tourisme, services à la population)</li> <li>- Réflexion prospective sur les emplois de demain</li> <li>- Evolution du regard de la société sur le handicap (inclusion sociale)</li> <li>- Des passerelles entre handicap et adaptation de la société au vieillissement de la population (domotique)</li> <li>- Des actions qui émergent : contrats de travail mutualisés ainsi que des partenariats avec les écoles universitaires pour renforcer l'attractivité des entreprises</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte de compétitivité des entreprises locales (coût de transport, manque de main d'œuvre qualifiée)</li> <li>- Désertification des communes rurales avec la baisse du nombre d'exploitations agricoles</li> <li>- Suppression de lits et d'emplois dans le médico-social</li> <li>- Baisse de la fréquentation touristique</li> <li>- Fuite des personnels les plus qualifiés vers d'autres territoires</li> <li>- Fermeture des commerces de proximité</li> </ul> |

## 5. Des bourgs-centres garants de la qualité de vie de la population

### 5.1 Des pôles de service garants de l'équilibre territorial

Constitué d'un maillage de petites villes et de bourgs-centre, le territoire se structure autour de trois bassins de vie : Saint Chély d'Apcher, Marvejols et La Canourgue-Chanac, **tous trois reliés par l'autoroute A75 qui constitue l'épine dorsale du territoire.**

Huit communes assurent un rôle de communes bourg centre sur le territoire du PÉTR du Pays du Gévaudan-Lozère, dans le sens où elles concentrent la grande majorité de l'offre en services, commerces et équipements.

Il s'agit des pôles principaux suivants :

- Saint-Chély-d'Apcher, le Malzieu-Ville et Saint Alban-sur-Limagnole (Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac)
- Nasbinals et Peyre en Aubrac (Communauté de Commune des Hautes Terres de l'Aubrac)
- Marvejols (Communauté de communes du Gévaudan)
- La Canourgue et Chanac (Communauté de Communes Aubrac Lot Causse Tarn)

Trois autres collectivités assurent également leurs fonctions de centralité. Il s'agit des pôles secondaires suivants :

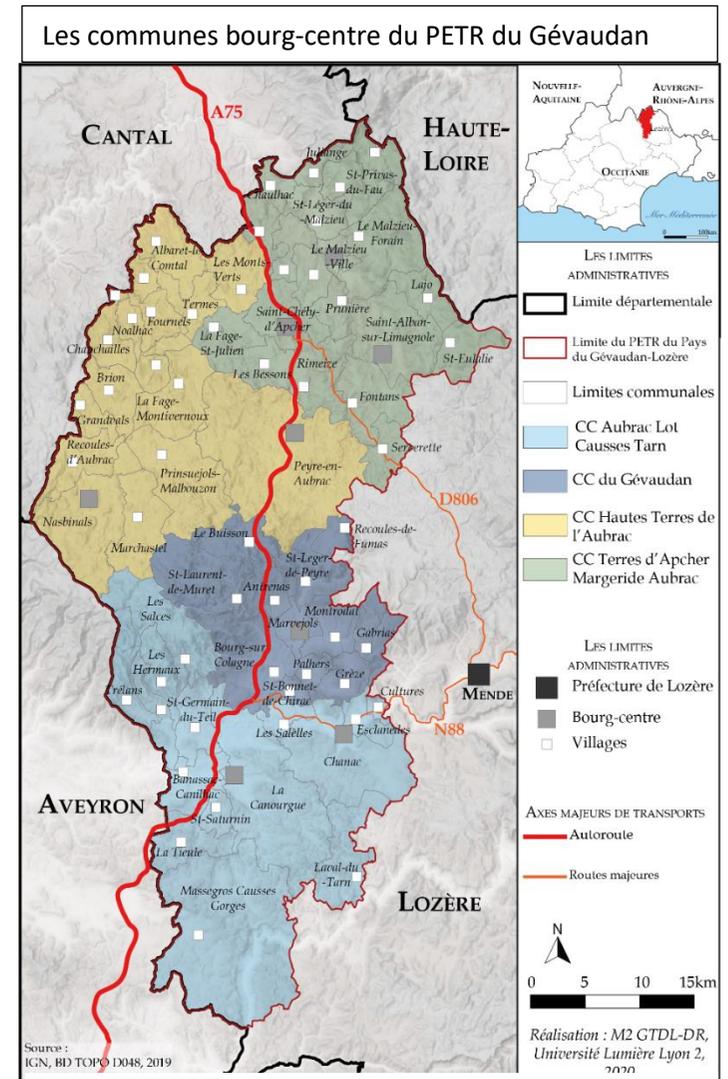
- Bourgs-sur-Colagne (Communauté de communes du Gévaudan)
- Massegros Causses Gorges et Saint Germain du Teil (Communauté de Communes Aubrac Lot Causse Tarn).

La présence des pôles principaux et secondaires permet un accès convenable aux commerces et services de base et intermédiaires : commerces de proximité (boulangerie, épicerie, boucherie etc.), établissements scolaires et petite enfance, services publics (4 Maisons France Services), offre de soin, loisirs, équipements culturels etc.

### 5.2 Une offre de service disparate dans l'espace

L'accès à une douzaine d'équipements dits intermédiaires (comme le collège, la police ou gendarmerie, le dentiste, etc.) en moins de 15 minutes est plus favorable pour les populations situées autour de Marvejols et Saint Chély d'Apcher que sur l'Aubrac, la haute-Margeride et le Causse de Sauveterre.

Il est également à noter que certaines communes ne disposent d'aucun service et commerce de proximité et que d'une manière générale l'offre est peu fournie dans les domaines de la culture, du loisir et de l'équipement de la personne.



**Nombre de commerces et services du PÉTR en 2017 :**  
691 entreprises de commerces et services, soit 37 % des entreprises de Lozère.

# 5. Des bourgs-centres garants de la qualité de vie de la population

## 5.3 Un modèle d'habitat à adapter :

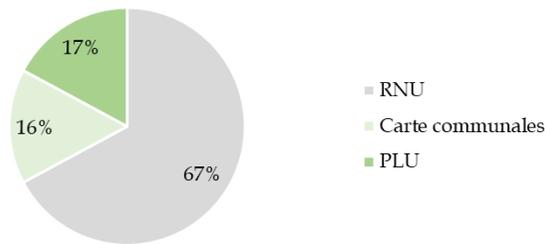
Malgré leur offre de services à la population, les bourgs-centres du territoire sont confrontés à une baisse de la population et à la vacance de leur parc de logements, souvent vieillissant et dégradé. La concurrence est forte avec les communes périphériques, qui disposent de terrains à bâtir en lotissements et attirent ainsi de nouvelles familles.

Or ce modèle pavillonnaire est à questionner car il est très consommateur de foncier. Ainsi l'évolution de la surface urbaine des communes du territoire du PETR est en moyenne de 15,3 % (DREAL Occitanie, 2018).

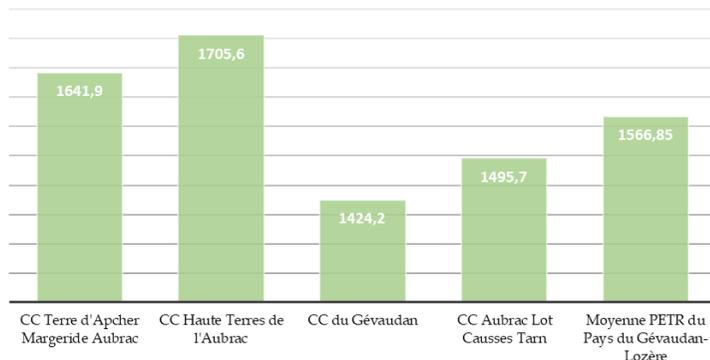
Dans son Plan National Biodiversité, l'État a introduit en 2018, la notion de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), reprise par la Région Occitanie pour son SRADDET à l'horizon 2040.

L'absence de documents d'urbanisme dans de nombreuses communes du PETR est également un frein à un aménagement concerté du territoire et limite les capacités d'interventions des communes. L'élaboration du SCOT à l'échelle du PETR représente un enjeu fort pour le développement futur du territoire.

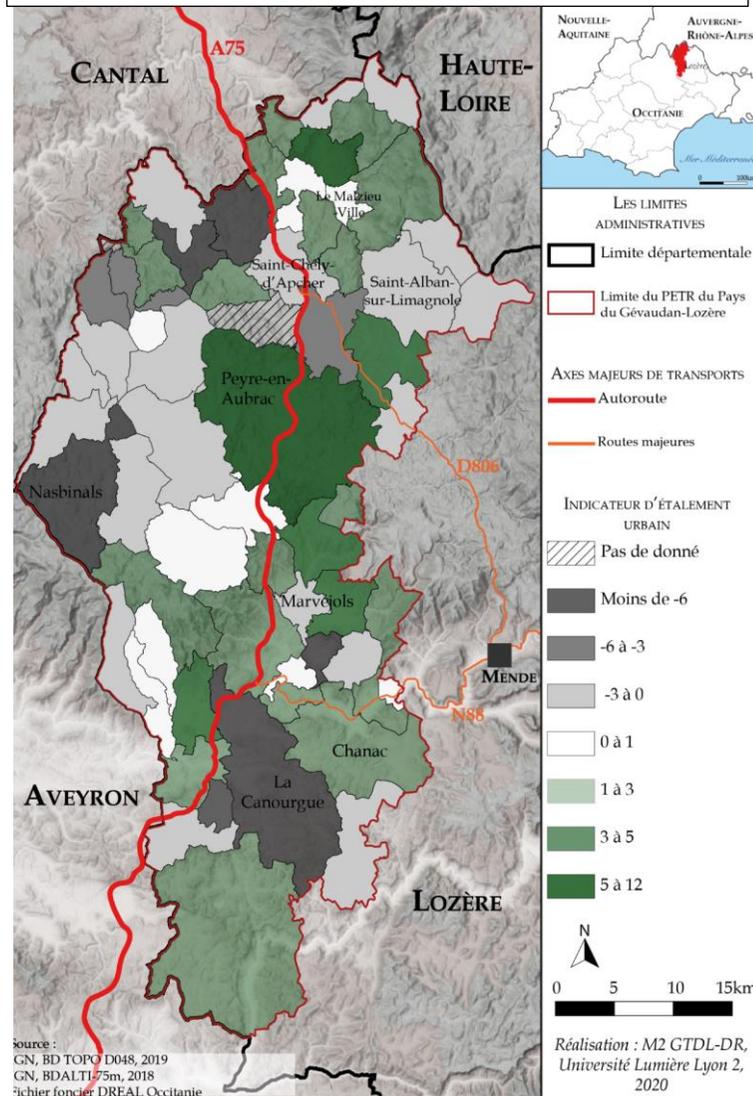
Répartition des communes en fonction de leur document de planification



Surface urbanisée suppl / logement suppl (m2) entre 2005 et 2015



Représentation de la consommation foncière communale en fonction de l'indicateur d'étalement urbain entre 2005 et 2015.



## 5. Des bourgs-centres garants de la qualité de vie de la population

### 5.4 Une part importante de résidences secondaires et de logements vacants :

Le parc du logement à l'échelle du PETR fait état en 2016 de :

- 62% de résidences principales (58% pour le Département)
- 25% de résidences secondaires (32% pour le Département)
- 13% de logements vacants (10% pour le Département)

Parmi les 23 821 résidences que compte le PETR en 2016, 14 875 sont répertoriées comme résidences principales.

La part des maisons est nettement supérieure à celle des appartements (80% contre 20% à l'échelle du PETR), 69 % des logements sont occupés par des propriétaires pour seulement 28% de locataires et 3% de personnes logées gratuitement.

| Types de logement | CC ALCT | CCG   | CC TAMA | CCHTA | Total PETR PGL | % PETR     |
|-------------------|---------|-------|---------|-------|----------------|------------|
| <b>Maisons</b>    | 5 147   | 4 119 | 6 015   | 3 380 | 18 661         | <b>80%</b> |
| Appartements      | 746     | 1818  | 1 533   | 485   | 4 582          | 20%        |

On note une part importante des résidences secondaires sur le PETR puisque près de 6 000 logements sont occupés de manières occasionnelles, soit ¼ de la totalité des logements présents sur le PETR.

Cette part varie fortement par intercommunalité et est plus importante dans les zones concentrant moins d'emplois (sur les territoires de la communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac et de la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn).

| Résidences secondaires/occasionnels | CC ALCT               | CCG                 | CC TAMA               | CCHTA                 | Total PETR PGL | % PETR    |
|-------------------------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|----------------|-----------|
| <b>Ensemble</b>                     | <b>1 943</b><br>(33%) | <b>793</b><br>(13%) | <b>1 572</b><br>(21%) | <b>1 582</b><br>(36%) | <b>5 890</b>   | <b>25</b> |
| 1 pièces                            | 44                    | 25                  | 53                    | 8                     | 130            | -         |
| 2 pièces                            | 191                   | 206                 | 295                   | 108                   | 800            | -         |
| 3 pièces                            | 792                   | 203                 | 315                   | 505                   | 1 815          | -         |
| 4 pièces                            | 354                   | 69                  | 357                   | 334                   | 1 114          | -         |
| 5 pièces et plus                    | 561                   | 289                 | 552                   | 627                   | 2 029          | -         |

## 5. Des bourgs-centres garants de la qualité de vie de la population

Le PETR possède aussi une part importante de logements vacants, puisqu'elle représente plus de 3 000 logements, soit 13% des logements du PETR.

On note que les logements vacants sont plus représentés dans les zones concentrant plus d'emplois (sur les territoires des communautés de communes du Gévaudan et de la communauté de communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac).

Le PETR est largement au-dessus du taux de vacance raisonnable (normalement situé autour de 6 et 7 %).

Ces logements appartiennent pour certains à des descendants lozériens qui ne vivent plus sur le territoire et n'exploitent pas cet héritage ainsi qu'à des personnes habitant le territoire mais qui faute de capacités financières n'ont pas pu entretenir leur patrimoine au fil des années.

Cette ressource immobilière représente pourtant une réelle opportunité pour le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants sans artificialisation de l'espace.

| Logements vacants | CC ALCT      | CCG          | CC TAMA        | CCHTA        | Total PETR PGL | % PETR     |
|-------------------|--------------|--------------|----------------|--------------|----------------|------------|
| Ensemble          | 621<br>(11%) | 998<br>(17%) | 1 080<br>(14%) | 459<br>(11%) | <b>3 158</b>   | <b>13%</b> |
| 1 pièce           | 28           | 48           | 67             | 12           | 155            | -          |
| 2 pièces          | 37           | 386          | 233            | 57           | 713            | -          |
| 3 pièces          | 309          | 258          | 249            | 128          | 944            | -          |
| 4 pièces          | 123          | 117          | 256            | 121          | 617            | -          |
| 5 pièces et plus  | 124          | 190          | 275            | 141          | 730            | -          |

### 5.5 Des logements énergivores non adaptés aux aspirations actuelles

En 2017, la DGFIP a réalisé un état d'entretien des 13 718 logements privés correspondant à des résidences principales. Parmi eux, 35% sont jugés comme étant dans un état d'entretien « mauvais à passable ». Plus de 17% sont classés dans la catégorie cadastrale « très dégradé ».

La DGFIP a également répertorié 32% des résidences secondaires comme étant dans un état d'entretien « mauvais à passable ». 20% sont classés dans la catégorie cadastrale « très dégradé ».

La maison individuelle avec jardin est le bien immobilier le plus recherché des habitants et nouveaux arrivants, pourtant, très peu de biens immobiliers disponibles correspondent à cette recherche.

## 5. Des bourgs-centres garants de la qualité de vie de la population

### 5.6 La santé, un atout fragile :

Le secteur de la santé et du médico-social est crucial en termes d'emplois pour le territoire mais aussi d'attractivité pour le maintien et le renouvellement de la population, d'autant plus que celle-ci tend à vieillir.

Le territoire du PETR bénéficie d'une offre développée mais fragile en raison de l'âge des praticiens (données ALUMPS) :

- Début 2016, 26 médecins généralistes exercent en libéral dans le Pays Gévaudan-Lozère. Parmi eux, 9 sont âgés de 60 ans ou plus, soit 34,6 %.
- Quatorze chirurgiens-dentistes libéraux sont installés dans le Pays, dont 6 âgés de 60 ans ou plus. C'est parmi eux que la part de professionnels âgés de 60 ans ou plus est la plus importante (42,9%).
- Au niveau des professionnels paramédicaux libéraux, on dénombre au même moment 54 infirmiers et 25 masseurs kinésithérapeutes. La proportion de professionnels âgés de 60 ans ou plus est moindre dans ces deux professions que parmi les médecins (environ un sur dix). Concernant les infirmiers et les masseurs kinésithérapeutes libéraux ont noté une augmentation de leur densité ;

Si l'offre de médecins par habitants reste proche de la moyenne nationale (8.4 médecins pour 10 000 habitants en Lozère, 8.8 à l'échelle nationale), c'est plutôt l'inégale répartition sur le territoire et le temps d'accès aux services de santé qui devient facteur d'inégalité. : 4.8% de la population locale est à plus de 20 minutes d'un service de santé de proximité, contre 1.2% pour la population d'Occitanie.

En termes d'équipements, la présence d'une antenne de l'Hôpital Lozère à Marvejols permet l'accès de la population à des spécialistes, malgré des difficultés de recrutement. La création de Maisons de santé est aussi une réponse au besoin d'attirer de nouveaux médecins et de favoriser les synergies entre praticiens.

En 2017, le Pays du Gévaudan-Lozère dispose de 14 Établissements d'hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) offrant de 758 places ; rapportées à la population des personnes âgées, on obtient un taux d'équipement de 177,4 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, bien plus que celui de la Région Occitanie (94,5 places pour 1 000).

### 5.7 Jeunesse : une offre variée à compléter

Le PETR bénéficie d'une offre variée pour la petite-enfance : l'offre des crèches de La Canourgue, Marvejols, Saint-Alban sur Limagnole, Saint-Chély d'Apcher et Chanac représente 190 places. Cette offre est complétée par celles des Maisons d'Assistants Maternelles de Saint Germain du Teil, Peyre en Aubrac, Montrodât et Masegros Causses Gorges qui représente 39 places, ainsi que par celle des assistantes maternelles qui exercent en individuel (environ 100 assistantes maternelles).

Le territoire offre un choix d'établissements scolaires, de la maternelle au lycée : on y recense 37 écoles, 8 collèges et 6 lycées.

Onze sites de formations supérieures diplômant du CAP au BTS principalement dans les métiers de l'agriculture, de l'environnement, du commerce et de l'hôtellerie.

Parmi ces établissements l'École du Travail Éducatif et Social (ETES) à Marvejols propose des formations spécialisées dans le domaine du médico-social afin de former des éducateurs spécialisés, des moniteurs-éducateurs ou encore des accompagnants éducatif social.

Cette offre reste toutefois limitée, et ce même à l'échelle du Département.

La proximité avec les villes universitaires de Montpellier, Toulouse, Lyon, Saint Etienne et Clermont Ferrand et l'offre en formations qu'elles proposent induit le départ de nombreux jeunes. En effet, suite à l'obtention de leur bac sur le territoire un certain nombre d'entre eux poursuivent leurs études à l'extérieur et ne reviennent que très rarement en Lozère.



## 5. Des bourgs-centres garants de la qualité de vie de la population

### 5.8 Loisirs et vie associative :

Les habitants du PÉTR du Pays du Gévaudan-Lozère sont nombreux à pratiquer des activités sportives (27 licenciés pour 100 habitants), culturelles et de loisirs et à s'investir dans la vie associative.

Cette richesse associative est un moyen d'intégration privilégié par les nouveaux arrivants, qui peuvent ainsi rencontrer d'autres habitants de leur commune.

La fédération des Foyers Ruraux de Lozère témoigne de cette vitalité : avec près d'une quinzaine de foyers sur le territoire du PÉTR, ses bénévoles proposent de nombreuses activités pour petits et grands et le festival itinérant « Contes et rencontres » est un rendez-vous à ne pas manquer durant la période hivernale. Le Marveloz Pop Festival de Marvejols, les Médiévales du Malzieu-ville ou encore le festival Détours du Monde de Chanac attirent chaque année un public plus nombreux.

Le café culturel associatif « Sillon Lauzé » de Marvejols propose de son côté des concerts et projections durant toute l'année.

Dans un autre genre le festival Phot'Aubrac investit chaque année les fermes et villages de l'Aubrac avec des expositions photographiques de très grande qualité.

L'offre culturelle est complétée par les Scènes croisées de Lozère, scène conventionnée départementale, qui investit plusieurs lieux pour la diffusion de ses spectacles.

Mais à l'exception notable du Ciné-théâtre de Saint-Chély d'Apcher et du cinéma de Marvejols, il n'existe pas d'équipement culturel avec une activité permanente.

Les sports de pleine nature se taillent la part belle sur le territoire : randonnée, trail, ski de fond et kite-surf, escalade, tir à l'arc, canoë, golf sont des activités très prisées, comme les sports mécaniques, mis à l'honneur chaque année avec le Trèfle lozérien. Le Semi-Marathon Marvejols-Mende draine chaque année en juillet de nombreux coureurs et athlètes de renommée internationale.

En revanche on note un déficit d'offre pour les enfants et adolescents en matière de propositions culturelles et de loisirs, et d'accès à des équipements adaptés.



De nombreux équipements sportifs et salles polyvalentes sont mis à disposition des associations locales par les communes pour la pratique en salle durant la saison hivernale.

Cette vitalité associative est une richesse pour le territoire mais elle est confrontée aux limites du bénévolat. En effet, plusieurs équipements restent fermés, faute de moyens pour une activité permanente.

La multiplication des initiatives sur la période estivale entraîne parfois une concurrence entre manifestations, au détriment de la période hivernale.

Le temps d'accès aux équipements est une difficulté pour certains habitants, surtout en période hivernale.

## 6. Matrice AFOM liée aux Bourgs centres

**ENJEUX :**

- Maintenir et améliorer l'offre de services de proximité/ maintenir des bourgs centres animés
- Renforcer l'offre de santé
- Préserver le cadre de vie de qualité
- Diversifier et adapter l'offre de logement
- Limiter l'artificialisation des sols par une meilleure planification de l'urbanisme

| ATOUTS  | FAIBLESSES   |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>-Un maillage de huit communes bourgs centres</li> <li>-Une offre en commerces et services de qualité</li> <li>-Un cadre de vie de qualité</li> <li>-Un tissu associatif dynamique</li> <li>-Une offre culturelle et sportive riche et diversifiée</li> <li>-Des modes de garde nombreux pour la petite enfance</li> <li>-Une offre en établissements primaires et secondaires fournie</li> <li>-Une offre de santé présente à tous les âges de la vie</li> <li>-De nombreux établissements et associations d'aide à domicile pour bien vieillir sur le territoire</li> </ul>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Une offre en services, commerces et équipements disparate dans l'espace (principalement concentrée dans les communes bourg centre)</li> <li>-Une offre en logement disponible peu fournie / un parc de logement en non adéquation avec les aspirations actuelles</li> <li>-Une offre en logements passerelles (pour les travailleurs et étudiants) réduite</li> <li>-Une offre en formation supérieure limitée</li> <li>-Une offre en service de santé menacée par le vieillissement des praticiens</li> <li>- Une inégalité de temps d'accès aux équipements de santé du territoire (4.8% de la population à plus de 20 minutes d'un équipement)</li> <li>-Des associations confrontées à l'essoufflement du bénévolat</li> <li>-Un déficit d'offres culturelles et de loisirs pour les enfants et adolescents</li> </ul> |
| OPPORTUNITES A SAISIR   | MENACES A PRENDRE EN COMPTE  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>-Elaboration d'un SCOT à l'échelle du PETR</li> <li>-Développement et fédération des professionnels de santé avec la possibilité d'élaboration d'un contrat local de santé</li> <li>-Développement de tiers-lieux (espaces de télétravail)</li> <li>-La mise en œuvre de dispositifs de redynamisation de centres bourgs tels que les bourgs centre Occitanie et Petites Villes de Demain, la démarche Comm'une Nouvelle Vie</li> <li>-Un réseau de partenaires mobilisés pour répondre aux problématiques du logement</li> <li>- Développement de lieux mutualisés pour les associations</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Des bourgs-centres en perte de dynamisme</li> <li>-Une dégradation des paysages et de l'environnement liée à l'artificialisation des sols</li> <li>-Essoufflement des dynamiques associatives</li> <li>-Une part de résidences secondaire et des logements vacants importante et en augmentation</li> <li>-Baisse de la qualité de l'offre en commerces et services</li> <li>-Une population étudiante qui quitte le territoire pour poursuivre ses études et ne revient pas</li> <li>- Des difficultés d'accès aux soins pour les personnes les plus fragiles</li> <li>- Risque d'isolement social des personnes les plus précaires ou éloignées des bourgs-centres</li> </ul>  |

### 7.1. Les principaux axes de transports

- Le territoire du PETR du Gévaudan-Lozère bénéficie d'une bonne desserte routière grâce à plusieurs axes structurants :
- A75, véritable axe de désenclavement du territoire qui permet de relier Marvejols (commune bourg centre située au centre du PETR) à Clermont Ferrand en 1h40 et Montpellier en 2h00.
  - la RN88 qui relie le Puy en Velay à l'autoroute A75 en passant par Mende et les communes de la Vallée de Lot (Chanac) et de la Colagne (Bourgs sur Colagne)
  - la RD806 qui relie Mende à Saint Chély d'Apcher en passant par les communes de Saint Amans, Serverette etc.

Le réseau routier sur le secteur du PETR est globalement en bon état en raison de politiques publiques en faveur de la rénovation régulière des chaussées.

Cependant les conditions météorologiques imposent la mobilisation d'importants moyens afin d'assurer la viabilité hivernale. De plus des barrières de dégel limitant la fréquentation des routes de la part des poids lourds en période hivernale permet de protéger les voiries mais ne facilite pas les échanges.

### 7.2. Une offre de transports en commun limitée

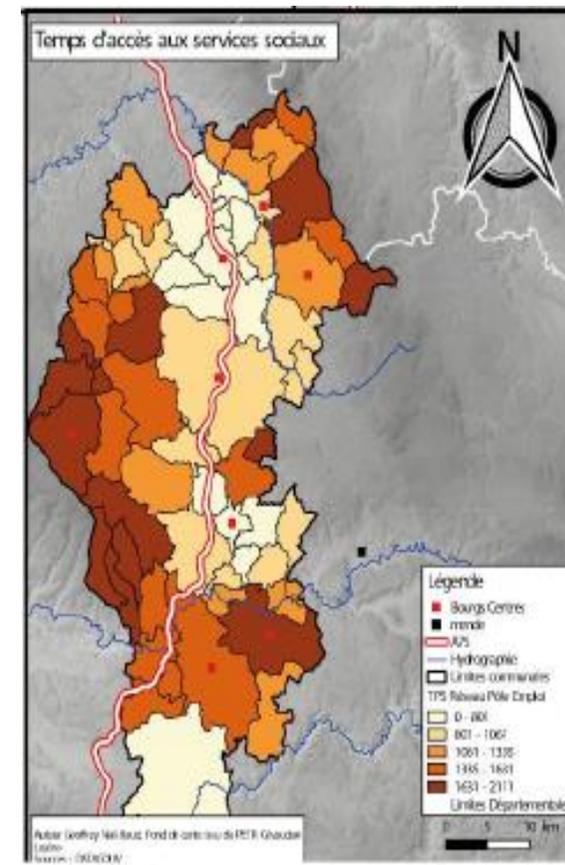
Deux lignes de voies ferrées sont présentes sur le PETR :

- Béziers – Neussargues desservant notamment la commune de Saint Chély d'Apcher, cette ligne permet de desservir l'usine Arcelor Mittal pour transporter des marchandises.
- Ligne Le Monastier - La Bastide Saint Laurent qui dessert notamment Chanac, le Monastier, Marvejols, Bourgs sr Colagne et Chanac

Ces liaisons sont assurées par trafic TER ou trafic routier par autocar pour les usagers ou par camion pour les marchandises. Le maintien de ces lignes ferroviaires est toutefois régulièrement remis en question en raison du besoin de modernisation et du coût d'entretien.

Des lignes d'autocars gérées par la Région Occitanie permettent également de relier les villes principales lozériennes entre elles et/ ou de rejoindre les départements limitrophes à des coûts raisonnables :

- Liaison La Bastide Puylaurent – Saint Chély d'Apcher desservant notamment : Marvejols et Saint Chély d'Apcher
- Liaison Mende - Clermont Ferrand desservant, Marvejols, Peyre en Aubrac et Saint-Chély d'Apcher
- Liaison Marvejols - Le Puy en Velay desservant Marvejols
- Liaison Marvejols - Millau desservant Marvejols, Bourgs sur Colagne et la Canourgue
- Liaison Mende - Millau desservant Marvejols, Bourgs sur Colagne, Banassac et la Canourgue
- Liaison Mende – Saint Flour - Clermont Ferrand desservant Marvejols, Peyre en Aubrac et Saint Chély d'Apcher



Des lignes saisonnières d'autocars régionaux sont également présentes sur le PETR :

-Mende – Nasbinals (Cascade du Déroc) ou Mende Javols desservant Chanac, Bourgs sur Colagne, Marvejols, Les loups du Gévaudan (Saint Léger de Peyre), le lac du Moulinet (Le Buisson)

-Mende – Langogne – Sainte-Eulalie (Parc des Bisons d'Europe)

Dans le cadre de ses missions, le Conseil Régional assure la gestion de 11 lignes d'autocars à destination des scolaires.

### 7.3. La prépondérance de l'autosolisme :

Malgré la présence de ces lignes régionales, force est de constater que la totalité du territoire n'est pas maillé en transport en commun. Cette disparité et leur fréquence (peu soutenue) ne constituent donc pas une alternative à la voiture individuelle.

Les modes de transports utilisés par les habitants du PETR pour se rendre au travail en témoignent :

- 78% des actifs des 4 communautés de communes utilisent la voiture en 2017, ce pourcentage est en augmentation par rapport à 2007 (contrairement à la tendance régionale et nationale)

-la marche arrive en second moyen de transport avec 9.2% des actifs, mais est en baisse par rapport à 2007

-le vélo représente moins de 1% du mode de transport utilisé

-les transports en commun sont quant à eux utilisés par moins de 1% des habitants des EPCI. Seule la communauté de communes du Gévaudan comptabilise 4.7% d'utilisateurs.

*Chiffres issus du recensement INSEE 2017.*

Cette dépendance à la voiture est aussi marquée par la prépondérance de l'autosolisme, alors même qu'une majorité des déplacements sont concentrés sur certains axes et horaires.

Le recours à la voiture individuelle a des incidences en termes de bilan carbone du territoire mais est aussi un frein à l'installation de certaines populations plus urbaines. L'isolement social est un autre effet induit par cette dépendance en raison du coût d'utilisation et d'entretien des véhicules pour les ménages les plus modestes mais aussi de l'exclusion de certains publics ne pouvant plus ou pas conduire (personnes âgées, jeunes de moins de 18 ans...).

Cependant la montée en puissance du covoiturage est un moyen efficace pour tendre vers un usage plus durable de l'automobile et rapidement mobilisable sur le territoire rural du PETR. Cet usage permet en outre de réduire le coût du transport et favorise le lien social entre les habitants.

Des initiatives parallèles peuvent émerger avec l'autostop organisé, permettant d'apporter une offre de transport citoyenne.

**ENJEUX :**

- Créer des alternatives à la voiture individuelle
- Développer le réseau des liaisons douces
- Augmenter la performance du réseau de transports en commun existant
- Favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes et personnes âgées

| ATOUTS  | FAIBLESSES  |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>-Présence de liaisons routières et ferroviaires</li> <li>-Présence d'aires de covoiturage, notamment le long de l'A75</li> <li>-Un service de Transport à la Demande mis en place par plusieurs Communautés de communes</li> <li>- Présence de services de location de vélos à assistance électrique</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Inadéquation entre les horaires/fréquences des transports et les besoins</li> <li>- Des lignes ferroviaires vétustes et aux horaires inadaptés</li> <li>-Manque d'infrastructures permettant le déploiement des mobilités douces (voies vertes...)</li> <li>- Absence de liaisons entre les différents modes de transport</li> <li>- Prépondérance de l'autosolisme notamment pour les déplacements domicile-travail (78.2% des actifs en 2017)</li> <li>- Forte dépendance des entreprises locales au transport routier</li> <li>-Polarisation des flux à l'est du territoire (A75, RN88)</li> </ul> |
| OPPORTUNITES A SAISIR   | MENACES A PRENDRE EN COMPTE   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>-Projets en réflexion ou en cours : création d'une voie verte, mise en place de bornes de covoiturage, mise à disposition d'un parc de VAE</li> <li>-Développer les modes de transports doux pour la mobilité interne aux communes (cheminements piétons, pistes cyclables, véloroutes)</li> <li>-Présence de l'agence Lozère Mobilité pour aider le territoire à trouver des solutions de déplacements durables</li> <li>- Accompagnement du PNR Aubrac sur le plan Vélo et les schémas de mobilités simplifiés</li> <li>-Apparition de nouvelles pratiques : covoiturage, autopartage etc.</li> <li>-Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, projet régional sur l'hydrogène vert</li> <li>- Des entreprises majeures du territoire qui s'emparent du sujet</li> <li>- Le développement des services numériques pour limiter certains déplacements</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frein à l'installation de populations originaires de milieux plus urbains</li> <li>- Précarisation des populations à faible revenu, difficulté d'accès au marché de l'emploi ou aux soins</li> <li>- Frein à l'autonomie des jeunes et des personnes âgées</li> <li>- Perte de compétitivité des entreprises locales en raison du coût du carburant (et encore plus si taxation accrue des carburants fossiles)</li> <li>- Bilan carbone du territoire</li> </ul>  |

## 9. Transition écologique : un territoire à haute qualité environnementale mais dépendant des énergies fossiles

### 9.1 La biodiversité, une richesse à protéger

Plusieurs secteurs font l'objet d'une protection particulière pour leur végétation ou pour leur faune (zones telles que Natura 2000, ZNIEFF, ...).

Les Zones de protection que sont Natura 2000 ont pour vocation de protéger les zones humides qui ont un rôle important pour le maintien de la biodiversité. La présence de nombreuses tourbières, notamment sur l'Aubrac et la Margeride, joue aussi un rôle régulateur comme réservoir d'eau.

La qualité environnementale du territoire est reconnue au travers du label Unesco pour l'agropastoralisme sur l'espace des Causses, tandis que l'Aubrac a bénéficié récemment de la reconnaissance en tant que Parc naturel régional.

Si les habitants du territoire se montrent très attachés à cette qualité environnementale, des prises de conscience émergent pour en souligner la fragilité en raison du changement climatique et de certaines pratiques (assèchement des zones humides...) qui peuvent rapidement déséquilibrer ces milieux.

Ces changements ont aussi un impact sur l'agriculture du territoire, reposant sur un équilibre entre les ressources disponibles (eau, foncier) et la taille des élevages.

Malgré la qualité environnementale reconnue le territoire est aussi exposé aux conséquences de certaines activités humaines, totalisant en 2012 un bilan de 498 milliers de tonnes équivalent CO2 (en comparaison de 365 milliers de tonnes pour le territoire voisin de Terres de Vie en Lozère).

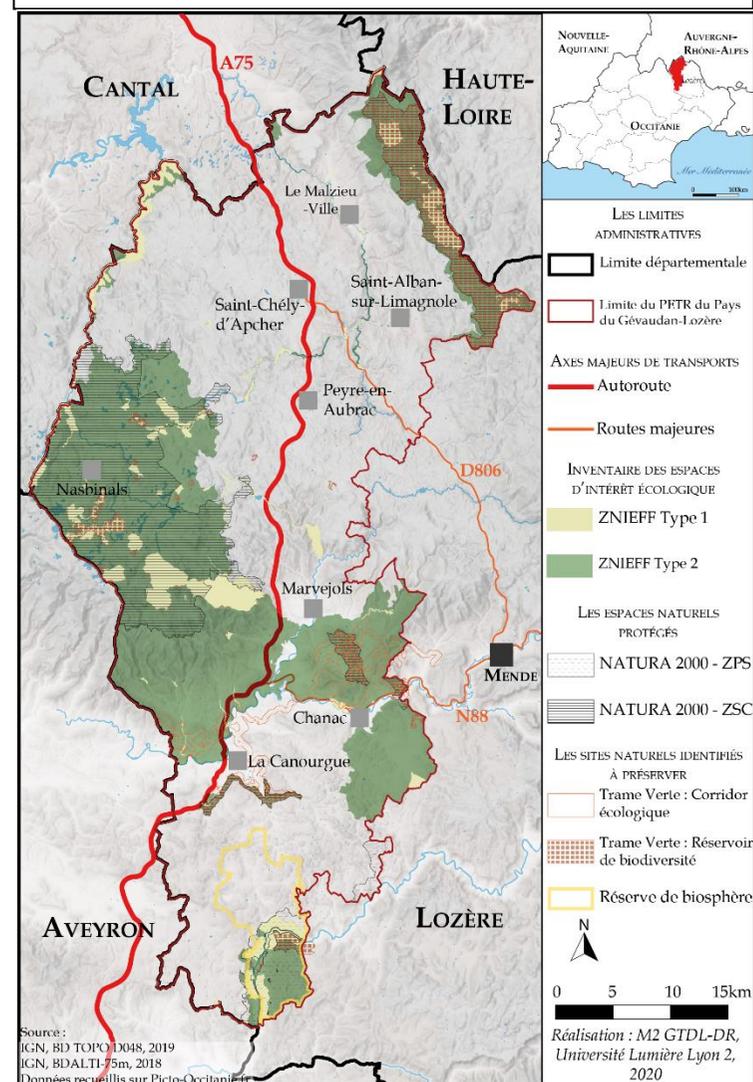
### 9.2 La ressource en eau, un enjeu majeur pour l'avenir

Le territoire est réputé pour la densité de son réseau hydrographique et la qualité écologique des zones humides (2500 km de cours d'eau dont le Lot le Tarn la Colagne la Truyère et le Bès, plusieurs lacs...). La présence de nombreuses tourbières est aussi un atout comme réservoirs d'eau naturels et réservoirs de biodiversité.

L'eau est un enjeu important pour le territoire, tant pour sa qualité à préserver que pour son utilisation : les sécheresses récurrentes et la hausse des températures moyennes ont des incidences sur la qualité des eaux et la quantité disponible, entraînant déjà des conflits d'usage pour l'accès à l'eau potable dans certaines communes et leur développement futur pour accueillir de nouveaux habitants.

Les futures compétences des communautés de communes en matière d'eau et d'assainissement et de GEMAPI sont un enjeu à saisir dans les prochaines années.

Le contexte écologique du territoire d'après les espaces inventoriés et protégés.



## 9. Transition écologique : un territoire à haute qualité environnementale mais dépendant des énergies fossiles

### 9.3 Un territoire fortement dépendant des énergies fossiles :

Le territoire du PETR du Gévaudan-Lozère est très dépendant des énergies fossiles pour le transport, ce qui pénalise à la fois les habitants dans leurs déplacements mais aussi les entreprises pour leurs fournitures et la vente de leurs productions. Mais le principal secteur d'émission de gaz à effets de serre est le logement, en raison de la mauvaise isolation des habitations et du recours majoritaire au chauffage au fuel domestique, complété par le chauffage individuel au bois.

Avec une facture énergétique supérieure de 20% à la moyenne régionale (2321€/habitant en Occitanie, 2851€/habitant en Lozère) la précarité énergétique est devenue une réalité pour 13.8% des habitants du territoire (5.4% au niveau national). Autre conséquence, le bilan carbone du territoire est impacté avec 3.9 tonnes équivalent carbone par habitant, pour 3.5 en Occitanie.

### 9.4 L'artificialisation des sols :

Bien que le territoire soit marqué par une faible densité, il se démarque paradoxalement par une consommation de foncier par habitant plus importante : ainsi si en moyenne les surfaces artificialisées ont augmenté de 0.15%, soit 245 hectares, entre 2009 et 2018 (0.4% au niveau national) cette augmentation atteint 1.3% à Marvejols et 0.6% à Saint-Chély d'Apcher. L'absence de document de planification pour 67% des communes est un frein pour organiser l'aménagement du territoire et la prise en compte des enjeux agricoles et environnementaux. Les politiques de rénovation de l'habitat et de revitalisation des bourgs-centres ainsi que l'engagement du PETR du Gévaudan-Lozère dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sont des opportunités pour limiter l'artificialisation des sols.

### 9.5 La production d'énergies renouvelables, une ressource pour l'avenir ?

Pourtant le territoire bénéficie de sources d'énergies locales importantes pour produire localement son énergie : avec une production moyenne de 7.4 Mégawattheure par habitant (5.2 pour l'Occitanie) le PETR est déjà engagé dans la transition énergétique. Au total 27% de l'énergie consommée par les habitants est produite au moyen d'énergies renouvelables ; sur l'Aubrac, la présence de 11 centrales hydrauliques a permis de longue date de valoriser cette énergie pour l'alimentation en électricité. Le bois est aussi une ressource importante pour le chauffage (79% de la part des énergies renouvelables locales) mais les essences locales ne sont pas forcément valorisables pour certains usages (bois de charpente) et les entreprises de transformation importent le plus souvent leur bois de l'extérieur du Département. L'installation de réseaux de chaleur collectifs dans certains bâtiments publics ou collectivités permet toutefois de valoriser les résineux sous forme de plaquettes.

La production d'autres énergies renouvelables sur le territoire du PETR du Gévaudan-Lozère est encore peu développée mais en augmentation.

La valorisation des effluents agricoles par la méthanisation pour produire de l'hydrogène vert, valorisable comme chauffage ou carburant, est une piste de réflexion pour l'avenir. L'implantation d'éoliennes, présentes sur une commune, se heurte cependant à la question de la préservation des paysages : le PNR Aubrac s'est ainsi opposé par sa charte à de nouvelles installations.

Le photovoltaïque s'est diffusé par le biais des bâtiments agricoles, dont les toitures permettent l'installation de panneaux. Plus récemment le parc d'activités de la Tieule a mis à disposition 18 hectares pour l'implantation de panneaux photovoltaïques. Ce site permettra le développement de cultures de plantes aromatiques et de l'apiculture. Toutefois des tensions existent avec la profession agricole et des associations environnementales. L'arbitrage entre les différents usages du foncier et la production d'énergie sera l'un des enjeux du futur SCOT.

# 10. Matrice AFOM liée à l'environnement et à la transition écologique

**ENJEUX :**

- Préserver la qualité environnementale et la richesse de la biodiversité du territoire
- Préserver la ressource en eau en qualité et quantité
- Favoriser la résilience du territoire au changement climatique (agriculture, transport...)
- Lutter contre la précarité énergétique des ménages et des entreprises
- Lutter contre l'artificialisation des sols et la banalisation des paysages
- Renforcer l'autonomie énergétique du territoire

| ATOUS ET FORCES DU TERRITOIRE   | FAIBLESSES DU TERRITOIRE  |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une qualité environnementale reconnue par plusieurs labels (UNESCO, PNR...)</li> <li>- Une biodiversité riche</li> <li>- Un réseau hydrographique dense et de qualité</li> <li>- Une production d'ENR supérieure à la moyenne régionale</li> <li>- Une filière bois énergie importante</li> <li>- Une population attachée à la préservation de son environnement</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépendance du territoire aux énergies fossiles pour le chauffage et le transport</li> <li>- Des logements très énergivores</li> <li>- Une précarité énergétique des ménages importante</li> <li>- Impacts du changement climatique sur les milieux et les activités (agriculture, tourisme, habitat)</li> <li>- Une ressource en eau menacée en qualité et quantité</li> <li>- Une artificialisation de sols importante dans certains secteurs</li> <li>- Manque de documents d'urbanisme</li> <li>- Des stations d'épuration sous dimensionnée pour l'accueil de nouvelles populations</li> </ul> |
| OPPORTUNITES A SAISIR   | MENACES A PRENDRE EN COMPTE   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politiques de rénovation énergétique (logements, bâtiments publics)</li> <li>- Structuration de la compétence GEMAPI et développement de l'économie de la ressource en eau</li> <li>- Développement des énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque sur bâtiments)</li> <li>- Proportion importante d'agriculture biologique, développement des circuits courts et de l'approvisionnement local (agrilocal)</li> <li>- Revitalisation des bourgs-centres requalification de zones délaissées</li> <li>- Engagement dans un SCOT</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Banalisation des paysages</li> <li>- Dégradation et raréfaction de la ressource en eau</li> <li>- Conflits d'usage pour l'eau et le foncier (agriculture, habitat tourisme...)</li> <li>- Facture énergétique de plus en plus lourde pour les habitants</li> <li>- Perte de compétitivité des entreprises (coût du transport et des bâtiments)</li> <li>- Fragilité par rapport au changement climatique</li> <li>- Perte d'attractivité du territoire pour les touristes et l'accueil de nouveaux habitants</li> </ul>  |

# III. LA STRATEGIE

## 1. Les grands défis pour l'avenir

Le diagnostic territorial a permis d'identifier plusieurs enjeux majeurs pour le territoire du PETR du Gévaudan-Lozère, auxquels des réponses seront à apporter par une stratégie territoriale appropriée et co-construite avec les élus, acteurs et habitants.

### 1.1 Les enjeux majeurs pour le PETR du Gévaudan-Lozère :

- ⇒ **Renforcer l'attractivité démographique et économique du Pays du Gévaudan-Lozère**
- ⇒ **Veiller au renouvellement de la population active** par la transmission des entreprises et le développement de nouvelles filières
- ⇒ **Favoriser l'attractivité des centralités** par une offre de logements et de services adaptés
- ⇒ **Maintenir un cadre de vie de qualité** par le maintien des services à la population et un maillage équilibré du territoire
- ⇒ **Engager le territoire dans la transition énergétique** pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales
- ⇒ **Favoriser la cohésion sociale par des politiques adaptées aux jeunes et aux personnes les plus fragiles**
- ⇒ **Renforcer l'accessibilité du territoire** et les mobilités internes
- ⇒ **Préserver les ressources naturelles** et paysagères
- ⇒ **Veiller à un usage raisonné et concerté du foncier**
- ⇒ **Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir**

## 2. La stratégie 2021-2026 : un territoire accueillant, durable et solidaire

*Les ateliers thématiques et concertations publiques ont mobilisé de nombreux participants, élus, associations, habitants, entrepreneurs, tous et toutes souhaitant s'engager dans le projet de territoire du PETR du Gévaudan-Lozère.*

*Ces différents échanges ont abouti à la priorisation des orientations stratégiques suivantes :*

### 1- Favoriser l'attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire :

- Axe 1 - Favoriser le renouvellement démographique du territoire
- Axe 2 - Développer un cadre de vie qualitatif et attractif

### 2- Développer l'économie et les emplois de demain :

- Axe 3 - Favoriser le renouvellement de la population active du territoire
- Axe 4 - Renforcer l'attractivité économique du territoire

### 3- Promouvoir un tourisme durable et inclusif :

- Axe 5 - Favoriser une offre qualitative, diversifiée et toutes saisons
- Axe 6 - Adapter l'offre touristique à de nouveaux publics

### 4- Adapter l'habitat et l'urbanisme :

- Axe 7 - Développer un urbanisme respectueux des ressources du territoire
- Axe 8 - Promouvoir un habitat moins énergivore et consommateur de foncier

### 5- Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir :

- Axe 9 - Adapter le territoire à la transition énergétique et écologique par le développement de nouvelles filières
- Axe 10 - Favoriser des mobilités durables et inclusives
- Axe 11 - Préserver les ressources naturelles

## Orientation 1 – Favoriser l’attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire

Le territoire est apprécié pour sa qualité de vie et sa qualité environnementale, ses paysages et la proximité avec la nature. Pour autant, le défi démographique y est important, avec une légère déprise démographique depuis 2012, qui a été précédée de 50 ans de stagnation. Les élus du territoire souhaitent que le défi de l’attractivité soit un des principaux combats à mener dans les années à venir, à travers une politique ambitieuse.

51

La politique d’attractivité consiste à proposer une offre territoriale qui répond aux besoins des grandes catégories d’acteurs, en vue de les attirer, de les faire rester, de leur donner envie de revenir. Plusieurs « cibles » sont concernées : les entreprises, les touristes, les habitants (en particulier les jeunes), les profils à recruter etc...

**Cette orientation se concentre sur les éléments essentiels à l’amélioration du cadre de vie par des équipements et services adaptés et accessibles :**

- En matière de santé, en travaillant sur l’accès aux soins dans territoire très large et peu denses, mais aussi au maintien des professionnels sur le territoire.
- En matière de services aux populations, qu’il s’agisse de développer des solutions tous publics (comme les maisons France services) ou des solutions adaptées à certaines catégories de populations (petite enfance, séniors). Le numérique est une opportunité pour permettre une meilleure accessibilité de certains services, à condition d’accompagner la population à ces nouveaux usages par des actions de formation et de médiation.
- En matière de lien social et de vivre ensemble, l’objectif est de continuer à proposer un haut niveau de services en matière de sports, de loisirs, de culture, en s’appuyant d’une part sur l’offre publique (équipements, animations), mais aussi sur le tissu associatif.

**La cible « jeune » a toute l’attention des élus locaux.** En effet, la part des 15-29 ans dans la population a tendance à chuter depuis une dizaine d’année. La concertation menée en juin 2021 a aussi permis de relever une attente de la population vis-à-vis de sa jeunesse. L’élaboration du CRRTE a été l’occasion de mettre en avant cet enjeu et de décliner des actions spécifiques pour les jeunes du territoire.

**Le renforcement du lien social** passe aussi par **des actions de solidarités en direction de publics fragiles.** D’une part, fragiles économiquement et socialement : des disparités de revenus existent sur le Gévaudan, notamment sur la frange Ouest du territoire. D’autre part, fragiles d’un point de vue de la santé et de l’autonomie, qu’il s’agisse de personnes âgées (fortement représentées dans la population locales) ou de publics handicapés.

Enfin, il est possible d’actionner des leviers complémentaires comme la **mise en place des services spécifiques** pour que la cible aille de l’idée au projet concret d’installation. Cela revient à l’aider à découvrir le territoire, mieux qualifier son projet d’installation pour trouver des réponses adéquates, lever ses doutes et la convaincre à s’installer, l’aider à faire ses choix, l’aider à s’installer. Cette démarche existe déjà en Lozère (Lozère nouvelle vie) et est relayée localement par le PETR du Gévaudan, avec des résultats encourageants sur les dernières années. Il s’agit de poursuivre, voire d’amplifier les démarches menées.

L'orientation 1 FAVORISER L'ATTRACTIVITE DEMOGRAPHIQUE PAR UN CADRE DE VIE QUALITATIF ET SOLIDAIRE sera mise en œuvre au travers de deux axes et cinq objectifs opérationnels :

1- Favoriser l'attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire :

- Axe 1 - Favoriser le renouvellement démographique du territoire
  - 1-1 - Poursuivre l'accueil de nouvelles populations
  - 1-2 - Favoriser l'attractivité du territoire pour la jeunesse
- Axe 2 - Développer un cadre de vie qualitatif et attractif
  - 1-3 - Maintenir et adapter l'offre de services aux habitants
  - 1-4 - Développer une politique de santé solidaire et innovante
  - 1-5 - Favoriser le vivre ensemble et lutter contre l'isolement des plus fragiles

L'économie du territoire repose sur près de 2000 établissements, repartis pour les deux tiers d'entre eux sur des villes « polarités » comme Marvejols, Saint Chély d'Apcher, La Canourgue ou encore Peyre en Aubrac. Le tissu économique est marqué par la présence de nombreuses entreprises de moins de 10 salariés, et 71% d'entreprises n'ont pas de salariés et 24% ont entre 1 et 9 salariés.

Le taux de création d'entreprise s'établissait à 9,3% en 2019, en croissance depuis 2016. Cependant, ce chiffre reste inférieur de 7 points de pourcentage à la moyenne nationale. En termes de secteurs d'activité, on note des créations supérieures à la moyenne nationale dans l'Industrie et la construction. A contrario, on constate des créations inférieures dans le secteur du commerce et des transports.

Les acteurs économiques du territoire offraient 13 280 emplois en 2018 contre 13800 en 2008 ce qui signifie que le niveau d'avant crise n'a jamais été rattrapé. Pourtant, pour les entreprises qui emploient, nombre d'entre elles signalent des difficultés à recruter, par manque de candidats localement, ou par manque de formations adaptées. Les élus souhaitent travailler le renforcement de l'offre de formations, et anticiper les besoins en compétences dans les années à venir (nouveaux métiers, départs à la retraite programmés).

Le bassin d'emploi est relativement peu dépendant des territoires voisins : pour 100 actifs habitant sur le territoire, 98 d'entre eux y travaillent. Cependant, des problématiques de transport internes au territoire existent bel et bien.

Par ailleurs, une autre menace, réelle et sérieuse, pèse sur l'économie locale : le vieillissement des chefs d'entreprises sans successeurs, qui est particulièrement marqué sur le Gévaudan.

Le territoire affiche peu d'activités très spécifiques qui pèsent fortement dans l'emploi local, si ce n'est sur les autres produits industriels (portés par Arcelor Mittal) et sur l'agro-alimentaire. Notons l'importance du secteur du médico-social, avec des compétences particulières autour du handicap.

L'agriculture représente près 3% de l'emploi total, soit un peu plus que la moyenne régionale.

D'autres filières sont en structuration comme la filière Plantes et Santé ou encore la filière Bois-énergie (en concordance avec la Charte forestière du Parc Naturel Régional de l'Aubrac qui soutient la structuration d'une filière locale du bois)

Concernant l'appui aux entreprises, il existe un enjeu fort à faire évoluer l'offre d'immobilier à vocation économique, en ré-investissant des bâtiments ou des friches pour des espaces d'activités. Par ailleurs, n'existe pas d'offre sur le territoire relatives à de l'immobilier dédié à l'entrepreneuriat, de type « pépinière d'entreprises », « hôtel d'entreprises » ou encore « ateliers relais ». La particularité du territoire, maillé par de nombreux bourgs, ne permet pas d'imaginer un seul lieu centralisateur, mais plutôt de travailler sur le développement d'un réseau de petits espaces, en cœur de village de préférence, de type tiers lieux.

Ainsi, l'orientation « DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES EMPLOIS DE DEMAIN » est articulée autour de deux axes et quatre objectifs opérationnels :

**2- Développer l'économie et les emplois de demain :**

- Axe 3 - Favoriser le renouvellement de la population active du territoire :
  - 2-1 - Accompagner la transmission-reprise des entreprises du territoire
  - 2-2 - Anticiper le renouvellement des compétences du territoire (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences)
- Axe 4 - Renforcer l'attractivité économique du territoire :
  - 2-3 - Développer des filières locales, durables et innovantes
  - 2-4 - Adapter l'offre d'immobilier d'entreprises aux nouveaux besoins des entreprises

La Lozère compte près d'1 million de nuitées touristiques, dont 80% d'entre elles correspondent à une clientèle nationale. Grâce à la variété de ses paysages de moyenne montagne, à la fois préservés et mis en valeur par l'agropastoralisme, le Pays du Gévaudan-Lozère est un **territoire propice aux sports de pleine nature** et au développement **d'un tourisme durable et de qualité**.

Le territoire cible particulièrement les touristes **séjournant en famille** ou entre amis, en mettant en avant des sites emblématiques comme le Point Sublime (Gorges du Tarn), de nombreux circuits de randonnées à pied, la pratique de l'escalade, la baignade ou encore le ski dans les stations de l'Aubrac et de la Margeride. Les activités de pleine nature sont en cours de structuration avec notamment un Pôle de Pleine Nature porté par le Parc naturel régional de l'Aubrac. Le développement des activités de pleine Nature passera par la valorisation et l'amplification **des démarches menées en matière d'éco-tourisme**. Il s'agit là d'un défi pour les années à venir.

Le Pays du Gévaudan-Lozère mise aussi sur **son offre patrimoniale**, avec les cités médiévales de Marvejols et du Malzieu-Ville, mais aussi Javols qui fut un site important de la période gallo-romaine.

**L'offre gastronomique** est aussi présente, et relayée sur les marchés hebdomadaires locaux, les boutiques de nombreux commerçants, et dans les tables des principaux bourgs du Pays (La Canourgue, le Massegros, Chanac, Nasbinals, Saint-Germain-du-Teil, Aumont-Aubrac, Marvejols, le Malzieu-ville, Saint-Alban-sur-Limagnole ou Saint Chély d'Apcher).

De nombreux **événements culturels et festivités** dynamisent la vie locale, sous forme de festivals (les Médiévales du Malzieu, Marve'loz Pop Festival à Marvejols, Détours du Monde à Chanac), foires et fêtes de villages (fête de la truffe à la Canourgue, foire d'Aumont-Aubrac) ou programmation annuelle (ciné-théâtre à Saint-Chély d'Apcher).

L'ambition politique est **de favoriser un développement durable en préservant la richesse des ressources naturelles**, qui sont également sources de développement économique au travers d'un tourisme de pleine nature, de randonnée et de découverte du patrimoine.

**La qualité est un facteur déterminant pour le développement d'une activité touristique à forte valeur ajoutée**. Elle passe par des actions à plusieurs niveaux, tout particulièrement la montée en compétence des acteurs, l'optimisation et la qualification de l'offre d'hébergement. Sur la question de l'hébergement, Même si les gîtes et chambres d'hôtes semblent fonctionner, le manque de confort de ces derniers peut éloigner la clientèle, et peut donc être un frein à l'attractivité du territoire.

**Un des enjeux du territoire est aussi de rendre le tourisme plus inclusif, c'est à dire « accessible à tous »**. Est notamment visé le **public handicapé**, thématique pour laquelle il existe de nombreuses compétences sur le territoire.

Par ailleurs, compte tenu de la richesse de son offre, une politique de promotion, de communication et de commercialisation est nécessaire. Dans les mois et années à venir, cela passera par la mise en place d'outils élaborés en concertation et répondant aux attentes des clientèles et des professionnels du territoire. Un accent particulier sera mis sur les nouvelles technologies comme la réalité augmentée ou la 3D mais aussi les outils interactifs.

Ainsi, l'orientation « **PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET INCLUSIF** » est articulée autour de deux axes et six objectifs opérationnels :

### 3- Promouvoir un tourisme durable et inclusif :

- Axe 5 - Favoriser une offre qualitative, diversifiée et toutes saisons
  - 3-1 - Favoriser la montée en gamme du territoire
  - 3-2 - Renforcer le tourisme de pleine nature et l'itinérance
  - 3-3 - Promouvoir un tourisme de ressourcement et de bien-être
  - 3-4 - Développer un tourisme culturel, patrimonial et industriel
- Axe 6 - Adapter l'offre touristique à de nouveaux publics :
  - 3-5 - Développer un tourisme inclusif et solidaire

On observe **une consommation foncière accélérée sur les communes du PETR du Gévaudan-Lozère** : entre 2009 et 2018, 1% du territoire a été artificialisé (moyenne nationale à 0,4%) soit 245,2 ha. Marvejols atteint 1,3% et Saint Chely 0,6%. Certaines communes ont artificialisé des sols à usages d'habitation, alors même qu'une perte d'habitants est constatée. Le foncier apparaît disponible en grande quantité et à faible coût. Au niveau réglementaire **67% des communes n’ont pas de document de planification** et la crainte de perdre la compétence en matière d’urbanisation est notable. Ce manque de documents d’urbanisme et d’une stratégie d’occupation des sols, limite la prise en compte des enjeux environnementaux et agricoles.

**A travers cette orientation, le territoire tend vers le développement d’une gestion économe de l’espace**, passant par la densification, le renouvellement urbain, la renaturation, le renforcement de l’armature territoriale avec la revitalisation des bourgs-centres.

Les maisons individuelles représentent 79% du parc de logements du PETR. Le taux de vacance représente près du double de la moyenne nationale (13% contre 6-7%), s’expliquant notamment par le grand nombre de résidences secondaires inoccupées (25%). 38% des logements ont été construits avant 1949 et selon les diagnostics de performance énergétique existants, 35% des résidences ont un niveau de performance de « mauvais à passable », et 17% « très dégradé ». Une mobilisation en faveur de la lutte contre la précarité énergétique est en cours (PIG « Habiter Mieux »).

Les élus constatent **une inadaptation des logements** aux attentes des nouveaux arrivants préférant s’installer en périphérie. Ils font face, non sans mal, à **un paradoxe : d’un côté répondre aux attentes es nouveaux arrivants** à la recherche d’espace (avec un modèle pavillonnaire), mais d’un autre côté, **limiter la consommation foncière et favoriser la mutation d’habitat existant** dans les villages, notamment en cœur de bourg. Des actions de revitalisation ont déjà été engagée dans les communes Marvejols (2015) et La Canourgue (2017). Les programmes de l’Etat (Petites Villes de Demain) et de la Région Occitanie (Bourg Centre) permettent d’appréhender les communes concernées de manière globale, toutes thématiques confondues, et de mettre en place des stratégies coordonnées de revitalisation.

Un autre enjeu prend de l’importance sur le territoire : **celui de la politique de l’eau**. Le territoire est réputé pour la densité de son réseau hydrographique et la qualité écologique de ses zones humides (2 500km de cours d’eau, plusieurs lacs, etc.). Cependant, le changement climatique induit un risque de déficit hydrique importants (baisse des précipitation, hausse des températures, renforcement des épisodes de sécheresse et de gel), mettant en péril les activités et augmentant les conflits d’usage. On note que les capacités des stations de traitement et d’assainissement sont inadaptées aux objectifs de la politique d’accueil de nouvelles populations. Par ailleurs, les communautés de communes manquent d’informations concernant les ressources en eau et ne se sont pas encore approprié la compétence GEMAPI. **La structuration de la compétence GEMAPI à l’échelle du territoire et le développement de l’économie de la ressource en eau (récupération, aménagements, gestion) sont des enjeux majeurs pour favoriser la résilience au changement climatique.**

Ainsi, l’orientation « ADAPTER L’HABITAT ET L’URBANISME » est articulée autour de deux axes et quatre objectifs opérationnels :

### 4- Adapter l’habitat et l’urbanisme :

- Axe 7 - Développer un urbanisme respectueux des ressources du territoire :
  - 4-1 - Aménager le territoire par une politique d’urbanisme concertée
  - 4-2 - Préserver et anticiper la ressource en eau
- Axe 8 - Promouvoir un habitat moins énergivore et consommateur de foncier :
  - 4-3 - Adapter l’offre de logements pour favoriser le maintien et l’accueil de nouvelles populations
  - 4-4 - Renforcer l’attractivité des centralités et le maillage territorial des services à la population

## Orientation 5 – Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir

Cette orientation reprend les axes du Contrat de Transition Ecologique, signé le 20 Février 2020. Elle s'appuie sur la conviction que la **transition écologique a besoin d'être accompagnée**, non seulement d'un point de vue technique, mais aussi (et surtout) d'un point de vue sociétal et culturel. Des **thèmes forts émergent du projet de territoire** et s'inscrivent dans une démarche de transition écologique.

**Le thème des énergies :** Les populations du Gévaudan consomment en moyenne 27,1 MWH/habitant contre 21,2 en Occitanie. Par ailleurs, on observe une forte dépendance du territoire aux énergies fossiles malgré une production locale d'énergies renouvelables en plein développement. Les énergies renouvelables présentes sur le territoire sont le micro-hydroélectrique (sous-exploité), le solaire (peu développé), le bois énergie, l'éolien. L'hydroélectricité y est fortement développée et la biomasse présente un potentiel de développement susceptible de favoriser l'émergence de nouvelles activités économiques. Le territoire dispose de ressources lui permettant de renforcer sa production d'énergie renouvelables (eau, bois, déchets, agricoles, etc.).

**Le thème de la valorisation des ressources naturelles, avec une filière très spécifique en gestation, celle des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM), avec l'émergence d'une filière Plantes et Santé.** En effet le PETR a la particularité de compter sur son territoire trois entreprises de transformation, qui ont émis le souhait de relocaliser une partie de leurs achats mais se heurtent à l'absence de production locale, très marginale à ce jour. L'objectif désormais est de structurer l'aval de cette filière.

**L'adaptation de l'agriculture au changement climatique.** L'agriculture est un secteur d'activité très fortement représenté sur le territoire du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère. Les principales productions du territoire, tournées vers l'élevage bovin et ovin, sont le plus souvent engagées dans des démarches de qualité (AOP Roquefort, Label Rouge Bœuf Fermier Aubrac, IGP Fleur d'Aubrac, AOP Laguiole, Marque Elovel pour les agneaux...). Ces démarches vertueuses ont permis également la reconnaissance de la qualité environnementale et paysagère du territoire, avec le label UNESCO au titre de l'agro-pastoralisme, de nombreuses zones classées Natura 2000 ainsi que la reconnaissance en 2018 du Parc Naturel Régional de l'Aubrac. Malgré cette reconnaissance et ces démarches de qualité, l'agriculture locale est aujourd'hui fragilisée et doit faire face à plusieurs enjeux pour son avenir, dont celui de l'adaptation au changement climatique. La réponse à cet enjeu passera par des solutions technologiques, certes, mais aussi par un changement profond de certains modes de productions et de distribution.

**Le thème des mobilités durables :** L'attractivité économique du PETR du Gévaudan-Lozère repose aussi sur l'accessibilité du territoire et les mobilités internes pour les entreprises, les actifs et les habitants. Sur ce territoire, la voiture est le mode de déplacement de 80% des actifs. Moins se déplacer, avoir plus de choix dans les modes de transport, limiter les dépenses énergétiques et les rejets sont autant d'objectif à travailler au sein d'une stratégie de mobilité partagée et mise en œuvre à minima à l'échelle du PETR. Au-delà de l'enjeu environnemental, le travail sur les mobilités relève aussi d'un enjeu social, avec un risque d'isolement économique et social de certaines personnes peu ou pas mobiles.

Enfin, car il s'agit de la richesse première du territoire, cette orientation vise à agir sur **préservation et de la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité.**

## Orientation 5 – Faire de la transition écologique un levier pour l’avenir

Ainsi, l’orientation « FAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN LEVIER POUR L’AVENIR » est articulée autour de trois axes et cinq objectifs opérationnels :

### 5- Faire de la transition écologique un levier pour l’avenir :

- Axe 9 - Adapter le territoire à la transition énergétique et écologique par le développement de nouvelles filières :
  - 5-1 - Favoriser la production d'énergies renouvelables pour limiter la dépendance aux énergies fossiles
  - 5-2 - Favoriser l'émergence et le développement d'une filière Plantes et santé
  - 5-3 - Favoriser la résilience de l'agriculture aux changements climatiques et sociétaux
- Axe 10 - favoriser des mobilités durables et inclusives :
  - 5-4 - Renforcer les mobilités durables pour limiter l'impact carbone et l'isolement des publics fragiles
- Axe 11 - Préserver les ressources naturelles :
  - 5-5 - Préserver la biodiversité et les ressources naturelles et paysagères

# **IV. LA MISE EN OEUVRE**

## Le projet de territoire, socle des missions du PETR du Gévaudan-Lozère

Le projet de territoire 2021-2027 constitue la feuille de route du PETR du Gévaudan-Lozère pour les 6 années du mandat. Il a vocation à être le socle de sa stratégie territoriale et à se décliner dans les missions que le PETR sera amené à porter jusqu'à 2027, et plus précisément :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale
- Le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat pour la période 2021-2027
- Le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 avec la Région Occitanie
- Le Programme Leader 2023-2027
- La mission d'Accueil de nouvelles populations 2024-2027

Les orientations stratégiques et axes du projet de territoire seront ainsi déclinés en fiches actions et mesures opérationnelles de chaque dispositif.

Le projet de territoire du PETR du Gévaudan-Lozère fixe des actions à mener mais celles-ci ne seront pas nécessairement portées par le PETR : en effet dans certains cas la compétence appartient à d'autres échelons territoriaux comme les communes, les EPCI ou le Département. Aussi il sera nécessaire, une fois le projet de territoire validé par les Communautés de communes membres du PETR, de rédiger des conventions territoriales avec les partenaires les plus à mêmes de contribuer à la mise en œuvre du projet de territoire.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural n'a pas de fiscalité propre, c'est pourquoi il s'appuie sur les cotisations de ses membres et la recherche de financements publics pour mettre en œuvre son plan d'actions.

**Chaque année, le PETR a pour obligation de voter son budget annuel, qui peut faire l'objet de propositions modificatives en cours d'année. De manière schématique, les dépenses annuelles du PETR se répartissent comme suit :**

- 80% dédiés aux salaires et charges du personnel : Direction, secrétariat, chargés de missions et instructeurs pour le service ADS soit en moyenne 7 Equivalent Temps plein
- 20% dédiés :
  - Aux actions et frais de missions : études, animations territoriales, accompagnement des porteurs de projets...
  - Aux frais de structure : loyer, fluides, assurances...
- Le PETR porte peu d'investissements directs, à l'exception des biens servant directement à l'exercice de ses missions : mobilier, logiciels et matériel informatique...

En ce qui concerne les recettes elles se répartissent de la manière suivante :

- **25% de cotisations statutaires des Communautés de communes.** Le montant de la cotisation est fixé annuellement au moment du débat d'orientations budgétaires sur la base du nombre d'habitants de chaque EPCI, afin de financer les frais de structure et le reste à charge des postes une fois déduites les aides publiques.
- **25% d'adhésions des communes du service ADS :** le PETR effectue cette mission pour le compte direct de ses 12 communes membres par convention pluriannuelle (2019-2024). Le montant de l'adhésion est fixé selon 2 critères :
  - **Le nombre d'habitants de chaque commune,** sur la base du dernier recensement (INSEE population municipale)
  - **Le nombre d'actes d'urbanisme réalisé pour le compte de la commune en équivalent permis de construire,** sur la base des actes de l'année N-1
- **50% de subventions publiques versées par les financeurs pour animer les contractualisations territoriales :**
  - **Département de la Lozère :** cofinancement de la mission d'accueil de nouvelles populations et de l'animation du programme Leader
  - **Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée :** aide à l'ingénierie territoriale pour l'animation du Contrat Territorial Occitanie et la politique Bourg-Centre Occitanie
  - **L'Europe :**
    - FEADER pour le financement de l'animation du programme LEADER
    - FEDER Massif central pour le financement de la politique d'accueil de nouvelles populations

Cette proportion peut varier en fonction des années et de l'actualité de certains appels à projets ou dispositifs d'aides publiques (par exemple aide de l'Etat au poste en Volontariat Territorial en Administration, animation de l'émergence d'une filière Plantes et santé...)

Le projet de territoire est présenté en Conférence des Maires et au Conseil de Développement Territorial pour avis. Il doit ensuite être validé par les Communautés de communes membres du PETR du Gévaudan-Lozère.

L'organisation territoriale et les moyens humains et financiers dédiés à la mise en œuvre du projet de territoire fait l'objet d'une convention territoriale, signée entre le PETR du Gévaudan-Lozère et ses 4 EPCI. Cette convention, dont la durée est identique à celle du mandat, précise notamment la répartition des rôles entre PETR et EPCI, l'accompagnement apporté par le PETR dans le cadre de ses missions et le mode de calcul de la cotisation annuelle apportée par les EPCI.

Certaines opérations comme le Schéma de Cohérence Territoriale ou le service ADS peuvent faire l'objet de budgets distincts.